

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE
MONTPELLIER



NOUVELLE SÉRIE
TOME 28
ANNÉE 1997

ISSN 1146 - 7282

Séance du 27 octobre 1997

RÉCEPTION DE PIERRE JULIAN DISCOURS DU RÉCIPiendaire

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames, Messieurs les Académiciens,
Mesdames, Messieurs.

Vous ne me croiriez pas si je vous disais qu'on ne ressent ni émotion, ni fierté, à l'instant où l'on prend pour la première fois la parole, en séance publique, devant les membres éminents de votre société savante. Et vous ne comprendriez pas que je m'abstienne de déférer à cet usage traditionnel de courtoisie du remerciement à celui qui a proposé et à ceux qui ont décidé de mon admission.

Des circonstances heureuses, et sous le parrainage de mon ami Guy Puech, m'amènent à occuper le fauteuil numéro X, dans la section des Sciences, laissé vacant par le passage à l'honorariat du Professeur Louis Malassis.

Le règlement intérieur de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, déterminant les mesures propres à assurer l'exécution des statuts, prévoit dans son article 10 que, lorsque le Prédécesseur bénéficie de l'honorariat, le récipiendaire prononce une conférence sur un sujet de son choix.

Avec l'agrément de Monsieur le Secrétaire Perpétuel, vous me permettrez cependant de rappeler brièvement, en matière d'exorde, la très brillante et exceptionnelle carrière du Professeur Louis Malassis.

Pierre Méhaignerie, Ministre de l'Agriculture, parlant de Louis Malassis, lors de sa réception à l'Académie d'Agriculture de France le 8 avril 1981, disait :

"Tout d'abord, je suis certain que la deuxième révolution agricole dépendra en grande partie de la qualité de notre enseignement agricole.

C'est sur cet enseignement que repose l'avenir de l'agriculture française et sur notre niveau technologique par rapport aux autres agriculteurs du monde. Dans cette évolution, j'ai voulu faire appel à un homme capable de faire bouger les choses, compte tenu des pesanteurs catégorielles et des pesanteurs des acquis, à un homme de conviction."

De son côté, le Président Gustave Drouineau, pour évoquer la carrière de Louis Malassis retenait trois mots : Courage, Passion, Dévouement.

Ingénieur agricole (Rennes, 1938), licencié en Droit en 1951, Docteur ès Sciences Economiques (Paris, 1954), Docteur Honoris Causa des Universités de Louvain (Belgique) et de Laval (Canada), Louis Malassis fut :

- Professeur d'Economie Rurale aux Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques de Grignon (1945-1947), de Rennes (1945-1969), puis de Montpellier (1969-1974),
- Directeur Central des Recherches Economiques et Sociales de l'INRA (1958-1961) et des Stations d'Economie Rurale de Montpellier et de Rennes,
- Directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen du 1er novembre 1974 à 1978,
- Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche au Ministère de l'Agriculture du 2 décembre 1978 au 12 novembre 1981,

- Président Fondateur d'Agropolis de 1986 à 1994 et créateur du Muséum d'Agropolis en 1994,
- Président d'honneur fondateur d'Agropolis Muséum en 1997,
- Président scientifique d'Agropolis Muséum en 1997.

Elu membre titulaire de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier en 1974, il en est devenu Membre Honoraire en 1995.

Entre 1958 et 1983, j'ai noté 25 publications concernant entre autres : l'Economie des Exploitations Agricoles, le Développement et la Programmation de l'Education Rurale, l'Agriculture et le processus de développement, la Ruralité, l'Economie Agro-Alimentaire.... sans compter les nombreux articles parus dans diverses revues.

De nombreuses décorations ont confirmé la dimension de cette personnalité exceptionnelle :

- Croix de Guerre 1939 - 1945,
- Commandeur de la Légion d'Honneur,
- Commandeur du Mérite Agricole,
- Commandeur des Palmes Académiques.

Nous souhaitons au Professeur Louis Malassis, une longue, très longue présidence d'honneur et Présidence scientifique d'Agropolis Muséum et le remercions, ainsi que le Président de Nécé de Lamothe, retenu à Washington, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition ce magnifique amphithéâtre d'Agropolis International ainsi qu'Agropolis Muséum pour le cocktail qui suivra.

Cet hommage indispensable étant rendu au Professeur Louis Malassis, je voudrais maintenant, puisque je suis arrivé à l'âge où l'on a plus à raconter qu'à accomplir, vous apporter un éclairage particulier sur le milieu naturel dans lequel j'ai exercé mon activité pendant près d'un demi-siècle.

Louis Pelissier, Ingénieur agronome, qui fut en charge du Domaine de Lavalette il y a quelques décennies, m'a rappelé opportunément qu'Agropolis Muséum a été édifié sur l'emplacement d'une vigne de ce domaine, dite du "Four à chaux".

C'est dans cette vigne que furent prélevées, il y a plus de cinquante ans, les boutures sélectionnées d'ugni blanc qui servirent à l'introduction de ce cépage dans les vignobles de l'Isle de Stel. Isle de Stel, au coeur de la côte sableuse du Golfe du Lion qui va faire l'objet de ma communication. Curieuse coïncidence !

1. LE GOLFE DU LION

Dans la préface de son livre **Les villes mortes du Golfe du Lion**, Charles Lenthéric s'adressant au lecteur précise :

"Je n'ai pas l'intention d'écrire l'histoire des villes qui ont vécu sur le littoral du Golfe du Lion ; je veux seulement parler des variations successives du littoral depuis les époques historiques les plus éloignées jusqu'à nos jours. La mer qui vient mourir sur cette plage a baigné et baigne encore tous les rivages fameux, l'Orient, l'Egypte, la Grèce, l'Italie, la France ; et sans sortir de notre territoire, les noms de Narbonne, d'Aigues-Mortes, d'Arles et des Saintes-Maries réveillent d'illustres et touchants souvenirs ... Je ne sais ce que ce pays deviendra pour les générations futures ; c'est peut-être un rivage plein d'espérances."

Ainsi s'exprime Charles Lenthéric, Professeur de Mathématiques à l'Ecole du Génie et qui occupa le Fauteuil S n° XIII de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier en 1847.

L'examen des cartes géographiques, dressées à des intervalles de temps éloignés, met en évidence les grandes variations qui existent dans les contours des rivages de la plupart des mers et des océans.

Rien n'est fixe à la surface du monde ; le relief de l'écorce terrestre subit en permanence des variations imperceptibles au fil des siècles. Ces variations sont les plus accentuées le long des rivages des mers, essentiellement aux embouchures des grands fleuves.

Dans la zone équatoriale, les vastes rivages de l'Afrique orientale et occidentale sont caractérisés par des plages basses, souvent rectilignes, sans accidents de terrain.

Dans la zone glaciaire, au contraire, les côtes sont heurtées. Elles forment des falaises abruptes et dentelées.

Les courbures les plus variées semblent être le privilège des rivages de la zone tempérée.

Les contours élégants de la mer Méditerranée, avec de nombreux golfes, sont le type le plus caractéristique de cette catégorie. Après chacun des ébranlements qui ont donné naissance aux différentes périodes géologiques, les eaux ont brusquement envahi une certaine partie de la surface terrestre et ont laissé à découvert d'autres régions jusque là complètement immergées.

Le choc des vagues a ruiné peu à peu le pied de ces anciens rochers et a constitué une sorte de plan incliné formé de blocs et d'éboulis qui a fini par se transformer en plages de sable ou de galets. Les apports des grands fleuves ont produit à leur embouchure des effets analogues.

Tous ces dépôts, successivement remaniés et agités pendant des siècles, ont comblé des golfes étroits, fait disparaître les échancrures les plus profondes et adouci le contour général de toutes les côtes.

Dans son livre **La langue des Pêcheurs du Golfe du Lion**, le Professeur Louis Michel parle *"d'un amphithéâtre gigantesque et impressionnant, un grand arc de côtes basses allant de la Provence aux Pyrénées, arc complexe qui s'articule en courbes juxtaposées s'appuyant sur un îlot ou un cap"*.

Ces arcs, au nombre de six, relient le cap Béar au promontoire de Leucate, le rocher de Leucate au Cap d'Agde, celui de la montagne de Sète à la pointe de l'Espiguette, l'Espiguette à la pointe de Beauduc et enfin, le phare de Beauduc au Cap Couronne, à quinze kilomètres au couchant de Marseille, comme le précise Eugène Thomas, Président de la Société archéologique de Montpellier, dans le dictionnaire topographique du département de l'Hérault, publié en 1865.

Cette immense zone convexe de formation récente, composée d'alluvions, de sables et de dépôts diluviens, est encadrée à l'Est par les massifs rocheux de la chaîne des Maures et de l'Esterel, et à l'Ouest par le Massif des Pyrénées, ces extrémités étant d'une date géologique antérieure.

Le développement de cette plage de 250 kilomètres est dû aux apports de tous les cours d'eau qui ont leur embouchure dans le golfe parfois inhospitalier appelé "Golfe du Lion".

Comme l'écrit très justement Georges Duby de l'Académie Française dans la préface du **Grand Atlas Historique** : *"L'Histoire s'inscrit sur le sol. Ne pensons pas seulement aux batailles, aux frontières, à ce qui relève de la seule histoire politique. Toutes les traces que les hommes du passé ont laissées de leur existence sont localisées. Ce fait a pris récemment tant d'évidence que la cartographie se range aujourd'hui parmi les instruments les plus efficaces de la recherche historique."*

Concernant le Golfe du Lion, c'est de cette recherche dont je voudrais vous entretenir quelques instants.

Dans l'Antiquité Romaine, le littoral, appelé de nos jours "Golfe du Lion", ne paraît pas avoir été très différent de l'actuel, d'après les renseignements que nous ont apportés les écrivains Romains et Grecs.

Le plus intéressant document est le poème de Festus Avianus, poète latin, traducteur des "Phénomènes" d'Aratus, poète grec.

Ce poème intitulé "Ora Maritima" est une compilation en vers composée au IV^{ème} siècle à partir d'oeuvres géographiques grecques et carthaginoises. Plus de 150 vers sont relatifs à la côte du "Golfe du Lion".

On dispose également des observations de Pomponius Mela, écrivain et géographe (IV^{ème} siècle), auteur du poème "De Situ Orbis", des écrits de Pline l'Ancien, naturaliste romain, et des géographies de Strabon et de Ptolémée, tous deux géographes grecs qui vécurent au début de notre ère.

Pour Strabon, le golfe oriental dans lequel le Rhône se décharge était jadis le plus grand. Il se trouve être aujourd'hui le plus petit à cause des atterrissements. Cette partie orientale était plus particulièrement appelée "Golfe Gaulois" ou "de Marseille", Sinus Gallicus, (γαλατικοζ χολποζ και μσσαλιωτικοζ), la partie occidentale allant de Sète ou du Bréscou aux Pyrénées se nommant : "Golfe Narbonnais".

Le golfe est quelquefois appelé "Sinus Leonis". Leonis, génitif singulier de Leo (λεων), complément de nom de Sinus, peut avoir deux valeurs ; une valeur subjective : "Golfe de Léon", ayant ainsi une fonction de possession, ou une valeur objective : "Golfe de Lion" et avoir ainsi une fonction de qualité, le Lion qu'est le Golfe.

Dans le premier cas, Léon l'Africain serait susceptible d'avoir donné son nom au golfe. Erudit et géographe reconnu, Léon l'Africain est né à Grenade en Andalousie. Il vécut à Tunis et enseigna l'arabe à Rome sous le nom de Johannès Leo de Medicis. Il publia à Rome en 1526, une oeuvre très importante en neuf volumes, intitulée : "Description de l'Afrique". Son livre IX traite en particulier de l'histoire et de la géographie des lieux mentionnés dans les huit autres volumes écrits à partir de notes prises au cours de ses nombreux voyages autour de la mer Méditerranée et en Afrique.

Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, qui avait été fait prisonnier à Pavie en 1525, réussit à se rendre à Madrid, après sa libération, pour y rencontrer François 1^{er}, captif de Charles Quint. Dans ses mémoires, complétés par son frère Martin du Bellay, il est écrit : "et passans par le Goulfe de Léon, arrivèrent à Barcelone".

La dénomination "Golfe de Léon" était donc en usage dès le XVI^{ème} siècle. Le fait qu'on ne puisse pas faire remonter au-delà de cette date la dénomination de "Sinus Leonis", est-il un motif sérieux, comme l'ont pensé les Bollandistes au XVII^{ème} siècle qu'il fallait écrire "Golfe de Lyon" à cause d'une ville qui ne s'est jamais appelée "Leo", mais toujours "Lugdunum" ?

Dans le bassin méditerranéen, les baies et les golfes portent généralement le nom de la ville la plus importante du proche littoral. Les exemples sont nombreux : Golfe d'Athènes, de Venise, de Naples, de Gênes.

Bien qu'au Miocène (entre 25 et 12 millions d'années A.C.) la mer Helvétique, dans le prolongement de la mer Burdigalienne et de la mer Aquitanienne, ait envahi le Bas-Dauphiné jusqu'au Nord-Est de Lyon, il semble, contrairement à l'avis exprimé par plusieurs géographes, que le nom attribué au golfe qui baigne tout le Languedoc n'ait rien de commun avec la ville de Lyon, ancienne capitale de la Gaule Celtique. Selon Charles Lenthéric, peu de textes désignent le Golfe sous le nom de "Sinus Lugdunensis", Golfe de Lyon.

Dans son encyclopédie (Tome Septième) publiée en 1757, Diderot, parlant du Golfe du Lion, dit : *"Il faut écrire comme nous avons fait : "Golfe de Lion", et non pas de Lyon, d'autant mieux qu'on convient communément aujourd'hui que ce n'est point la ville de Lyon qui donne le nom à ce Golfe, mais qu'il le tire de la petite île du Lion qui est sur la côte de Provence."*

La plupart des cartes géographiques modernes désignent le Golfe Gaulois sous le nom de "Golfe du Lion". La table de Konrad Peutinger (K. Peutinger était un humaniste et collectionneur allemand qui vécut à Augsbourg de 1465 à 1547) est sans doute un des plus précieux et anciens documents cartographiques qui puisse nous fournir quelques indications sur la géographie ancienne. Peutinger possédait en effet une copie médiévale d'une carte des itinéraires de l'Empire Romain (II^es et IV^es.). Cette carte, découverte à Worms au XV^e siècle, se trouve actuellement à Vienne. Elle ne donne malheureusement aucune dénomination à la mer qui baignait la Gaule méridionale.

Par contre, la plupart des portulans du quatorzième et du quinzième siècles la désignent sous le nom de Gallicum Mare.

Guillaume de Nangis, moine et chroniqueur français, mort en 1300, auteur de plusieurs ouvrages historiques en latin, parlant de cette partie de la Mer Méditerranée, compare la violence de ses flots à celle d'un animal furieux. Dans *In Gestis S. Ludovici*, il dit, je cite : *"Quod ideo nuncupatur mare leonis, quod semper est asperum, fluctuosum et crudele."* (cf. Act SS. April, 171).

La figure symbolique du lion n'apparaîtrait donc qu'au treizième siècle.

Cette interprétation est adoptée par l'abbé de Longuerue pour qui "les grandes tempêtes" dont le golfe est fréquemment agité, permettent de comparer à juste titre : la cruauté de cette mer orageuse et dangereuse à celle d'un lion dévorant. Les géographes des dix-septième et dix-huitième siècles ont adopté cette interprétation.

Un certain nombre de cartes de cette époque mentionnent le nom de "Golfe des Lions" (cf. Collection des Estampes, Bibliothèque Nationale de Paris).

Le chapitre V du livre "Raimond le Cathare", roman historique publié en 1996, sous la signature de Dominique Baudis, est intitulé : "La Croix et le Lion". Nous sommes en 1216. Raimond le Jeune, fils de Raimond VI déclare : "c'est à Beaucaire que j'ai trouvé la vie. C'est donc à Beaucaire que je trouverai la gloire ou la mort".

Les forces de Raimond VI tiennent le fleuve (Rhône) et la ville (Beaucaire). Du haut des remparts de la citadelle, Lambert de Thury et ses hommes dominant Beaucaire tapie au pied du rocher, le long du fleuve. Face à Beaucaire, dans la plaine, planté au milieu de ses Barons, Simon de Montfort regarde les deux bannières qui ondulent dans le souffle du mistral. Son lion flotte sur la citadelle, au-dessus du

rocher inaccessible où ses hommes sont emmurés vivants. La croix d'or de Toulouse déployée par le vent sur les remparts de Beaucaire le défie ! Les Français vont tenter de répondre à l'appel de leurs compagnons agonisants.

Simon de Montfort lance à ses chevaliers : "Au château, mon lion crie famine, mais ce soir il sera saoul de sang et repu de cervelles !"

... Dix ans plus tard, c'était l'intervention de Louis VIII le Lion contre les Albigeois, et la conquête d'Avignon.

Le Traité de Meaux en 1229 donnait le Bas-Languedoc à la Couronne de France.

Quarante deux ans plus tard, en 1271, Alphonse II de France, Comte de Poitiers, frère de Saint-Louis, devenu Comte de Toulouse par son union en 1237 avec Jeanne, fille de Raimond VII, mourait en Italie avec son épouse, sans laisser de postérité.

Le Haut-Languedoc qui était resté sous sa dépendance fut ainsi définitivement réuni à la France.

L'annexion du Bas-Languedoc en 1229 puis la réunion du Haut-Languedoc à la Couronne en 1271, marquées par le signe du lion, coïncident curieusement avec l'apparition au XIII^{ème} siècle de la mention "Mare Leonis" pour désigner la mer qui baigne les côtes du Languedoc.

Dans "le Trésor du Félibrige", tome second (G-2), Frédéric Mistral parle de la "Viela de la Mar dels léons", nom qu'on donnait au XV^{ème} siècle à la ville des Saintes Maries de la Mer, près d'Arles. Y a-t-il un rapport entre ce lieu-dit et la présence des deux lions en marbre blanc qui décorent le portail de la façade latérale de l'Eglise des Saintes-Maries de la mer ? Cette église fortifiée a été bâtie au XII^{ème} siècle sur l'emplacement d'un oratoire primitif détruit par les Sarrasins. La tradition dit que les deux lions en marbre faisaient partie de cet ancien oratoire. On peut très bien admettre que la dénomination "Golfe des Lions" ne soit pas sans rapport avec ces deux sculptures remontant à une époque très antérieure au Moyen Age.

L'art animalier médiéval tirant une source importante de sa richesse dans l'iconographie paléochrétienne, se limite à quelques thèmes individuels choisis en fonction d'une tradition biblique solidement établie. Au sein du très abondant symbolisme biblique, une figure tétramorphe se répète avec une rigueur et une insistance remarquable :

le Lion, le Taureau, l'Aigle et l'Homme-Ange, connus comme les symboles des quatre évangélistes.

Remarquons au passage que l'Etang de Thau, cette mer intérieure située derrière la ville de Sète et où les dangers de navigation sont bien connus, porte sur les cartes anciennes le nom de "Taurus palus ou Taurum Stagnum". Est-ce une analogie ? L'impétuosité du Taureau est-elle à rapprocher de l'image des "lions furieux et dévorants" ? B. Boisset note dans sa Chronique provençale : "L'an 1402, lo Roy Lois fis combattre lo lion d'Arle amb un Taur."

D'autres explications sont possibles : plus de dix siècles avant notre ère, trois races se sont rencontrées sur les rivages du Golfe du Lion : Les lighyes ou ligures, venant d'Italie, les Ibères venant d'Espagne et plus tard les Celtes (κελται, celtae) descendant de la Gaule centrale.

Gallia (Gaule) n'étant que la traduction altérée du nom de Celtica (κελτιχη).

L'invasion de cette nouvelle race dans le sud de la Gaule, déjà occupé par les ligures et les ibères, aurait eu pour résultat selon l'historien grec Hécatee (sixième siècle avant J.C.), de changer l'appellation géographique de cette région. Dès le II^e siècle avant J.C., la dénomination de côte des lighyes était abandonnée au profit de la désignation "côte celtique".

Les Volkes dont l'origine ethnographique est la même que celle des Celtes, divisés en Volkes Arékomiques et Volkes Tectosages, n'ont occupé que bien plus tard ces mêmes régions.

Strabon, en parlant des Volkes Arékomiques, dit que leur port était Narbonne, le port de toute la Gaule.

Malgré toute l'autorité de Strabon, il est incontestable que Massilia (Marseille), fondée par les Phéniciens près de mille ans avant notre ère, a eu depuis la plus haute antiquité une position incontestable sur tout le littoral de la Celtique.

On peut donc penser qu'elle a dû donner son nom au Golfe Gaulois.

Les Historiens sont en général d'accord pour fixer à six cents ans avant notre ère l'époque de l'arrivée des Grecs sur le rivage gaulois. C'est à ce moment-là que furent développées toutes les villes phocéennes du littoral. Toutes ces villes phocéennes ou massaliotes ont battu monnaie : on retrouve sur ces monnaies l'usage presque exclusif du Lion et du Taureau.

Les monnaies grecques se sont peu à peu substituées aux nombreuses monnaies ibériennes et se sont répandues sur tout le littoral. La domination Romaine n'a pas mis fin à ces monnaies indigènes, et on peut dire que le lion a été, pendant de longs siècles, le symbole universellement adopté et reconnu de la prépondérance des villes phocéennes du littoral.

Frédéric Mistral, dans *Le Trésor du Felibrige*, pense que la dénomination du golfe pourrait venir aussi du lion armorial que portait le pavillon de la République d'Arles, dont les nombreux navires sillonnaient autrefois les eaux du golfe.

Le lion d'Arles, d'or en champ d'argent, a pour devise "Ab ira Leonis".

Cette image héraldique du lion a-t-elle une relation directe avec l'appellation du golfe qui porte le même nom ? Lenthéric préfère cette interprétation à celle des érudits du Moyen-Age qui se plaisaient à comparer la colère de la mer à celle d'un animal "furieux et dévorant". Notons qu'au Moyen-Age, un vrai lion était nourri dans la ville d'Arles, aux frais du Trésor Public. L'entretien de ce lion fut supprimé par délibération du 4 avril 1553.

A la cour des Rois de Provence, on entretenait aussi un lion vivant. On y trouve cet usage dès 1298 et sous le Roi René.

Au XIX^e siècle, divers archéologues voient dans le nom "Golfe du Lyon" une transformation du nom de côte des lighyes ou côte ligustique qu'a longtemps porté le littoral de la Gaule méridionale selon Strabon.

Ce serait dès lors par la transformation de l'ancien nom des ligures ou ligyens (λιγυων, lifyon) qu'il faudrait expliquer le nom de "Golfe du Lion". C'est l'avis de Tardieu qui croit que le golfe tire son nom de la mer des ligures (Lifyon Pelagos).

Eugène Thomas considère l'appellation comme une contraction de χολποζ λιγυζ, golfe de Ligurie. Ces explications sont possibles et même vraisemblables.

Enfin une dernière étymologie suggérée par Germer Durand, a le mérite d'être en harmonie avec la constitution géologique de cette partie du littoral.

La forme la plus ancienne du nom du golfe serait : "Sinus de lacunis" ou lagunis et par corruption : launis, launes ou lônnes, qui désigne dans le langage languedocien, les anciens lits des fleuves transformés en lagunes plus ou moins atterries. Le mot laune, d'origine grecque : ληνοζ, en dorien λανοζ, signifie fossé ou canal.

Dans le cours supérieur du Rhône, on donne ce nom à de petits bras qui séparent les îles de la terre ferme. Dans la partie inférieure de son cours, on l'applique aux Graus. Ainsi, à l'embouchure du grand Rhône : la laune de Piéménçon, la laune de la Tartane.

On retrouve la désignation des launes à l'embouchure du Petit Rhône ; l'un des salins de l'Etang du Roi était appelé "Salin de la lône".

Cette forme se rapproche assez de "Sinus Léonis", golfe du lion, qui deviendrait alors golfe des lagunes. Ce nom de lône était aussi donné à des chemins qui étaient peut-être d'anciens bras du Rhône.

On trouve ainsi dans le cartulaire de l'abbaye de Psalmody à la date de 1262 : "Et tendit per lonam sive per viatum, usque ad portem de tellano." (Division des Dîneries de Saint Saturnin d'Aimargues et de Saint Sylvestre de Teillan) (Cartulaire de Psalmody, livret A Fol. 29. Archives du département du Gard).

Frédéric Mistral dans *Le Trésor du Felibrige*, parle de la "Tourre dou lioun", nom d'une tour construite à l'embouchure du Grand Rhône en 1472, ainsi appelée parce que le lion d'Arles était sculpté sur le portail. Il parle aussi de la Dent dou lioun, la dent du lion, nom d'un étang de la Camargue, et de l'Estang dou lioun près de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), et dou lioun de terro et lou lioun de mar, le lion de terre et le lion de mer, nom de deux îlots qui sont à la pointe de Saint-Raphaël, à l'extrémité Est du Golfe de Fréjus.

Comme on vient de le voir, l'étymologie du Golfe du Lion ne peut être clairement établie. En définitive, les géographes de l'époque classique, comme Strabon ou Pline, ont adopté une désignation plus rationnelle : Sinus Gallicus, Golfe Gaulois.

En substituant à cette dénomination, l'appellation métaphorique de "Golfe du lion", on a introduit dans la nomenclature maritime une expression discutable.

2. LA CÔTE SABLEUSE DU GOLFE DU LION

2.1. Géologie

La remarquable étude de Gaston Galtier, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier et membre de l'académie des Sciences et Lettres dont il occupa le fauteuil LV en 1958, étude publiée dans les bulletins de la Société languedocienne de géographie en 1958, montre que la côte du Golfe du Lion est due à une longue évolution qui a commencé avec la surrection pyrénéenne à l'Eocène, entre 43 et 37 millions d'années AC, et s'est terminée avec la transgression post-würmienne au Quaternaire récent, entre 100 000 et 10 000 ans AC.

Géologiquement, cette côte sableuse date de la fin de l'Oligocène, au Tertiaire, à la suite de l'effondrement néogène du Golfe du Lion entre 37 et 26 millions d'années AC et d'une partie du bassin du Languedoc et du Bas-Rhône qui a interrompu en apparence la continuité de l'ensemble Pyrénéo-Provençal.

La zone axiale des Pyrénées se prolonge en fait en mer au Sud de Marseille et de Toulon, où elle a été retrouvée grâce aux forages pétroliers.

La région du Golfe fut immergée du Cambrien au Silurien, c'est-à-dire entre 570 et 400 millions d'années AC.

Elle faisait partie du géosynclinal pyrénéen. Elle émergea en partie avec le plissement calédonien, entre 370 et 360 millions d'années et entièrement à la fin du Carbonifère, avec le plissement hercynien, 280 millions d'années AC.

Cette zone originale est due à une subsidence qui a morcelé un vieux bâti hercynien haché de failles de direction varisque et méridienne.

Cette subsidence, commencée au Miocène, 26 millions d'années AC, s'est continuée jusqu'au Quaternaire moyen et même, pour ce qui concerne la zone littorale, jusqu'à l'époque historique.

Une série de compartiments se sont affaissés, tandis que d'autres restaient en place.

Cette tectonique explique que de grandes surfaces subhorizontales dégagées par l'érosion du tertiaire dans les garrigues n'aient pas bougé, tandis que les sédiments pliocènes, 5 à 6 millions d'années AC, plongent doucement sous la mer et forment le soubassement de la plate-forme littorale.

La zone côtière constitue par suite un plan incliné sur lequel, au Quaternaire, la mer s'est déplacée au cours de ses transgressions et régressions.

La mer s'est retirée complètement du Languedoc, il y a 10 millions d'années, et on pense que la Méditerranée a pu être asséchée à la fin du Miocène entre 8 et 6 millions d'années, jusqu'à une côte inférieure à moins 1000 mètres.

La mer revient au début du Pliocène, vers 6 à 5 millions d'années ; elle envahit les vallées les plus profondes, en particulier, celles du pré-Rhône qu'elle occupe jusqu'à vingt kilomètres au sud de Lyon.

A la fin du Pliocène, il y a moins de 2 millions d'années, la mer se retire. Le climat, jusqu'alors chaud et sec, devient froid et humide, de puissants cours d'eau se forment et recouvrent d'alluvions les dépôts précédents. C'est alors que s'est faite la dernière remontée de la mer au Flandrien, au Quaternaire récent il y a 10 à 12 000 ans, et c'est elle qui explique le caractère de côte basse du littoral du Golfe du Lion.

Les dépôts quaternaires comprennent un ensemble anté-würmien et un ensemble post-würmien.

L'ensemble ante-würmien est constitué de graviers :

- d'âge villafranchien (2 millions d'années) s'ils prolongent les alluvions de la Costière de Nîmes,
- d'âge plus récent, s'ils prolongent ceux de la jeune Crau.

Sur la côte languedocienne, ce plateau gréseux a été recouvert d'anciennes plages dont les sables s'intriquent avec des alluvions rhodaniennes car, au Quaternaire moyen (il y a 500 à 600 000 ans), le delta du Rhône s'avancait vers le sud-ouest jusqu'à Sète.

Il est possible que ce soit le cône alluvial de la Crau qui ait repoussé le Rhône vers l'ouest, car ce cône était alors le siège d'un alluvionnement intense, favorisé par la régression glacio-eustatique.

Il n'est pas exclu que ce soit ensuite des jeux tardifs de la faille de Nîmes qui aient favorisé le retour du Rhône vers l'est. L'ensemble post-würmien (10 000 ans AC) est constitué de limons en amont et de sables vers l'aval marin.

Sous l'action des vents d'Est et de la mer, ces sables ont été disposés en cordons littoraux successifs, parallèles à la côte, en amont desquels se sont développées des lagunes. Le niveau de la mer est resté stable depuis plus de 2000 ans. Le radiocarbone montre :

- un âge de 1 120 ans (AC) pour le niveau : - 3 mètres,
- un âge de 4 650 ans (AC) pour le niveau : - 6 mètres,
- un âge de 6 070 ans (AC) pour le niveau : - 9 mètres.

2.2. Morphologie

La côte du Golfe du Lion est formée d'un lido sableux, tendu entre des piliers rocheux et des deltas, qui a séquestré entre lui et la côte primitive toute une série de lagunes.

La côte est bordée par une large plate-forme littorale qui plonge lentement vers le sud avec une pente de 1% et se termine à l'isobathe de 150 mètres.

Eloignée d'une cinquantaine de kilomètres de la côte à son centre, par le travers d'Agde, cette isobathe se rapproche, par contre, à faible distance de ses extrémités rocheuses. Une mince couche d'eau la recouvre, couche qui est agitée par les vents et dont les courants ont contribué, en redistribuant les alluvions des fleuves et surtout du Rhône, à édifier un cordon littoral qui a isolé des lagunes.

Les mouvements de la mer ont ainsi contribué à la construction du lido.

Par temps calme, les vagues arrivent plus ou moins chargées de sable. Elle le projettent avec leur eau sur la plage en déferlant.

Une partie de l'eau s'infiltrant dans le sable, la quantité qui, descendant la pente de la plage, retourne à la mer, est inférieure à celle qui a déferlé.

Elle a donc une capacité inférieure, et abandonne par suite une partie de la charge sur le lido qui s'engraisse.

Par contre, les fortes vagues des tempêtes ont un grand pouvoir érosif.

Ce sont les tempêtes qui ont la plus forte action sur les barres pré-littorales, sur la construction et l'attaque du lido, car elles sont de "grandes remueuses de sables".

Le sable est réparti d'EST en OUEST, dans la zone du lido rhodanien.

L'ingénieur Régy, spécialiste de la côte languedocienne, l'a ainsi dépeinte (Cf. Mémoires 1863) :

"Si du haut de la montagne de "Cette", on observe la mer un jour de tempête, on l'aperçoit troublée sur plusieurs milles au large par les sables que la vague a soulevés et que les courants du littoral transportent de gauche à droite par l'effet combiné des vents du large et de la direction de la côte, avec des vitesses qui atteignent 2.5 à 3 mètres par seconde.

On dirait une rivière marine qui longe la plage, chargée des sables que les vagues lui ont livrés, et qu'elle dépose et jette sur le rivage dans les anses et dans les ports."

Il y a près du rivage, en été, un surchauffement qui provoque une évaporation plus active ; cette évaporation se produit également dans les étangs. Il y a par suite un appel d'eau vers la côte pour rétablir le niveau hydrostatique.

En définitive, l'édification du lido résulte du jeu combiné des différents mouvements de la mer. Les vagues mettent le sable des fonds en suspension. Elles arrachent le sable lors des tempêtes aux barres pré-littorales et aux côtes en recul.

Elles l'apportent sur les côtes qui s'engraissent, mais surtout elles fournissent des matériaux au cheminement côtier et aux courants. Réfractées par la rencontre d'un obstacle, pilier rocheux ou barre de sable, les vagues sont freinées et déposent une partie de leur charge, contribuant ainsi à la formation des barres pré-littorales.

Les côtes du Golfe du Lion sont formées de cordons littoraux ou de débris d'anciens cordons littoraux. Les uns ont disparu sous les alluvions du Rhône, les autres sont encore apparents en totalité ou en partie. Ces derniers sont constitués de sols minéraux bruts d'apports marins et éoliens.

Il existe quatre cordons distincts :

1) **Le cordon littoral primitif** qui s'étend de Cette (Sète) jusqu'à la "Sylve Godesque".

Sylve, dérivé du latin Silva, est en usage dans les environs d'Aigues-Mortes pour désigner un terrain boisé. (Sylveréal : Sylve Royale).

Gothique ou Godesque dérive des "Rois Goths" qui habitaient Saint-Gilles. Leur peuple a laissé son nom à diverses parties de cette contrée.

En 789, dans un acte de donation à l'abbaye de Psamoldy, par un prêtre nommé Eldérède, il est dit que l'abbaye était située au milieu des marais voisins du Canal Gothique.

"Inter Paludes qui sunt prope fossam gothicam" (Archives de l'Abbaye de Psalmody, Liv-A F°13 bis). Comme le souligne Charles Lenthéric, *"il est bien manifeste qu'aux époques éloignées, les étangs de Thau, de Maguelone, de Pérols, de Mauguio et d'Aigues-Mortes n'en faisaient en réalité qu'un seul, et que les branches atterries du Rhône, dont on retrouve aujourd'hui les vestiges aux environs de la cité de Saint Louis et que l'on désigne sous le nom de "Rhônes-Mortes", venaient se jeter dans le dernier de ces étangs et, par voie de suite, pénétraient dans tous les autres et jusqu'au pied des montagnes de Sète et d'Agde."*

Le plus sommaire examen de tous les Portulans du quinzième et du seizième siècle et de toutes les cartes postérieures suffit pour rétablir l'état des lieux. Ce groupe d'étangs que les Anciens appelaient : les étangs des Volkes, Stagna Volcarum, constituait une immense rade intérieure abritée des fureurs de la mer par le lido sablonneux qui commence au Cap d'Agde et se termine aux confins de la Camargue actuelle.

"Ainsi, au commencement de notre époque géologique, le groupe des étangs échelonnés depuis Agde jusqu'au Rhône faisait complètement partie de la mer, dont ils n'ont été séparés que par un immense lido provenant des apports des différentes branches du Rhône, distribués suivant une courbe à peu près parabolique par le courant de l'Est à l'Ouest."

C'est le cordon primitif, celui que la mer a construit tout d'abord pour clore son domaine. Ce lido rhodanien s'arrête à l'est du Cap d'Agde. D'Agde à Port-Vendres, la plage est formée par les apports récents de l'Hérault, de l'Aude, de l'Agly, de la Têt et du Tech.

Autrefois, un bras de la rivière "d'Eraut" passait au-dessus de la ville d'Agde et par le Bagnas, d'où il allait se jeter dans la mer.

On voit, dans les archives de l'évêché d'Agde, que l'Evêque Thedesius, au commencement du treizième siècle, le fit couper, lorsqu'il construisit son fameux moulin sur l'Eraut.

On voit encore de nos jours les vestiges de l'ancien lit et de l'ancien rivage sur les lieux. Ils sont tels qu'on ne peut s'y méprendre.

2) Le second cordon littoral forme l'agglomération de sables ou Conse (tènement sablonneux produit par des dépôts d'origine maritime), sur laquelle la ville d'Aigues-Mortes a été construite.

Ce cordon va des environs du Fort de Peccais à l'emplacement de l'ancien Grau du Boucanet. Il sépare un ancien lit du Petit Rhône, appelé "Bourgidou", des étangs de la ville et du roi.

3) Le troisième cordon littoral prend appui sur le précédent dans le voisinage de la Redoute du Grand Travers. Il suit les bords de l'Etang du Repausset, traverse l'Ile Sainte-Marguerite (Le Môle) et va jusqu'à l'Isle de Stel. Les trois premiers cordons littoraux sont très anciens.

A l'époque Romaine, les bouches du Rhône s'y frayaient trois passages, sans compter les fosses mariannes.

Pline appelle "Marseillaise" celle de l'EST, la plus importante, et "libyques" les deux autres. L'une de ces dernières portait le nom de Métapine, la plus occidentale était dite "Espagnole" ; elle devait couler dans le lit de l'actuel canal du Bourgidou appelé dans les actes anciens : Roubine Bosoeme, Pousanal, Rosenal, Roanal, et passer non loin du site d'Aigues-Mortes suivant ce que l'on appelle encore le "Canal Vieil" et déboucher dans la mer à hauteur de la Motte-Coïcieux.

Plus tard, elle s'est ouvert un autre passage et la majeure partie, puis la totalité de ses eaux s'est dirigée vers Peccais et l'Istel pour gagner la mer à l'Ouest de l'Espiguette. (Ce nom d'Espiguette est le diminutif du mot languedocien "Espiga", en latin Spica, en français Epi.)

On peut remarquer sur les cartes du littoral des eaux mortes au Xème siècle, deux très larges et très vastes accumulations de sables.

L'une constitue la Sylve Godesque, l'autre les tènements de l'Isle de Stel et de Terre-neuve. Ces immenses dépôts placés presque sous le même degré de longitude ont été formés dans des situations analogues.

C'est sur ce tènement que se trouvait jadis l'Eglise de Saint-Clément, près du Grau de la Chèvre. Au XII^e siècle, le lit de cette branche occidentale du Rhône qui se jetait dans l'anse du Repos par le Grau de la Chèvre s'étant fermé, le fleuve s'ouvrit une nouvelle embouchure à la mer par le Grau de Madame.

Ces deux bras, connus l'un sous le nom de "Rhône mort de la Ville", car il était devenu propriété de la ville d'Aigues-Mortes, et l'autre "Rhône de Saint Roman", formèrent l'Ile de Stel ou Listel.

Au commencement du XVI^e siècle, le Grau de Madame étant, à son tour, obstrué par les sables, François Ier fit creuser un nouveau lit pour amener directement les eaux du fleuve à la mer, après avoir fermé les anciens bras par de solides batardeaux.

Ce nouveau lit fut appelé le "Rhône vif", et son embouchure à la mer fut désignée sous le nom de "Grau neuf". L'ancien bras de Saint-Roman devint le "Rhône mort de Saint-Roman".

Ces travaux furent terminés en 1532.

Vingt ans plus tard, en 1552, le Petit Rhône, rompant sa digue orientale à hauteur de Sylvéréal, se jeta dans l'étang d'Orgon et s'ouvrit une nouvelle embouchure à la mer par le Grau du même nom.

La partie du fleuve ainsi abandonnée devint le canal de Sylvéréal jusqu'à la rencontre du canal du Bourgidou et, de ce point jusqu'au Rhône vif, fut désignée sous le nom de Peccais.

Comme nous venons de le voir, l'Ile de Stel était au XII^e siècle complètement entourée par les eaux du Rhône.

4) Le quatrième cordon littoral est partiellement de formation très ancienne entre le "Grau neuf" et le "Grau de Madame" (y compris la pointe de l'Espiguette) d'une part, et entre la pointe du "Grau de la Croisette" et le Grau du "Boucanet" d'autre part. Mais, sous le règne de Saint-Louis, le cordon littoral sur lequel est ouvert le "Grau du Roi" n'était formé qu'en partie.

Les Etangs du Repos et du Repausset étaient encore des dépendances de la mer.

A l'emplacement de ces étangs, s'ouvrait une baie dont la partie orientale, abritée des vents du sud et du sud-est par la pointe de l'Espiguette, s'appelait le Repos (dans certains actes, on désigne l'étang du Repos d'Aigues-Mortes par : "le Repos de la mer").

2.3. Pédologie

Les études pédologiques viennent bien confirmer l'origine rhodanienne du lido allant de la petite Camargue au Cap d'Agde.

Les matériaux qui forment les plages des Pyrénées à la Nouvelle sont d'origine pyrénéenne. Au milieu de l'arc côtier, les influences pyrénéennes et rhodaniennes se combinent, et il s'y ajoute une influence du Massif Central.

Thoulet, le premier, a montré que, de l'embouchure du Rhône au cap d'Agde, il y a une grande homogénéité dans le matériel des plages et que ce matériel provient des apports du Rhône.

Duplaix et Lalou concluent leur analyse des sables du Golfe : *"Les résultats de l'étude minéralogique, granulométrique et calcimétrique concordent pour situer vers l'embouchure de l'Hérault, à l'ouest sans doute, le point qui sépare en deux cette partie de la côte de la Méditerranée."*

A l'ouest, des sables de plage plutôt grossiers, peu calcaires et pauvres en minéraux lourds, à l'Est, des sables plus fins, calcaires et à minéraux lourds abondants." (Cf. S. Duplaix et G. Lalou : Etude minéralogique et granulométrique des sables des plages du littoral méditerranéen. C.R. sommaire des séances de la Société Géologique de France, 1949).

Les analyses des minéraux lourds ont permis d'atteindre une plus grande précision (Cf. Bourcat) et de prouver que les matériaux apportés par les fleuves proviennent de trois provinces minéralogiques différentes : les Alpes, le Massif Central, les Pyrénées.

Les alluvions du Rhône sont à dominance alpine : leurs minéraux sont empruntés aux couches supérieures du métamorphisme général : l'Epidote verte et la Glaucothane y dominent.

L'épidote est un silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de fer que l'on trouve dans les roches cristallines.

De son côté, la glaucophane est un silicate naturel d'aluminium, de fer, de magnésium et de sodium, du groupe des amphiboles, nom donné à toute une famille de silicates, voisins des pyroxènes.

Par contre, les alluvions des fleuves côtiers roussillonnais sont surtout caractérisés par des minéraux de métamorphisme de contact, et, particulièrement, par l'andalousite, silicate anhydre d'aluminium cristallisant dans le système orthorhombique, de couleur rose ou brune.

Les alluvions des fleuves côtiers issus du Massif Central ont une individualité moins marquée que celles des fleuves des Pyrénées et des Alpes et comportent, surtout, de la Hornblende, silicate naturel d'aluminium, de calcium, de fer, et de magnésium appartenant au genre amphibole.

L'Hérault est chargé d'alluvions apportées de la cuvette permienne du Lodévois. Les sables sont colorés en rouge.

Les alluvions de l'Aude proviennent surtout des Pyrénées et du Mouthoumet.

La composition minéralogique des sables traduit, comme on vient de le voir, leur origine.

Les minéraux lourds sont plus abondants dans la zone située à l'est du Cap d'Agde, le Pyroxène monoclinique, le Zircon, le Grenat sont relativement nombreux, tandis que l'Hypersthène manque complètement.

La proportion de la Glaucophane et de l'Epidote verte, minéraux des alluvions du Rhône, diminue de la Camargue à Gruissan dans le Narbonnais, où ils ne sont pas perceptibles.

L'étude d'André Rivière, sur la radioactivité des sables (Cf. Interprétation sédimentologique. Bulletin de la Société Géologique de France. Sixième série, tome V, Fascicule 7-9 de juin 1956) montre que la radioactivité moyenne entre l'Aude et Sète est faible dans le Golfe d'Aigues-Mortes et redevient forte à la pointe de l'Espiguette et aux Saintes-Maries-de-la-mer.

Rivière pense que ces variations prouvent l'alimentation des plages orientales du Golfe du Lion par les sédiments apportés par le Grand Rhône.

2.4. Mise en culture. Historique

Dans un mémoire présenté à Saint Louis par les habitants d'Aigues-Mortes en août 1248, il est écrit :

"Que notre seigneur le Roi accorde ou fasse accorder, de concert avec l'Abbé de Psalmody, que les habitants de la ville d'Aigues-Mortes soient libres et exempts de la prestation du dixième, tant du produit des animaux que des Terres, des jardins, des Vignes, des prés, des bois et des autres biens qu'ils ont et exploitent ou font exploiter dans le territoire et le district de ladite ville."

Un extrait d'enquête sur les pâturages, menée les 26 juin et 21 septembre 1296 (Cf. Archives d'Aigues-Mortes 1 du n°6) révèle :

"Guillaume de Palancia... dit que les pâturages du bétail des hommes d'Aigues-Mortes s'étendent aussi loin que le tènement ou sylvie dudit lieu, après lequel on ne trouve que du sable, des monceaux de sable et de vastes espaces salés dans lesquels il ne croît presque aucune herbe. Les autres terres de ladite Sylvie sont données à cens et ont été mises en culture ; elles ne peuvent par conséquent fournir une dépaissance à leurs troupeaux."

Sur le territoire d'Aigues-Mortes, il n'y avait qu'une très petite étendue, moins de mille hectares, propre à la culture.

Dans ces mille hectares étaient comprises les Dunes de Sables mouvants que les vents violents qui soufflaient fréquemment dans la région, déplaçaient ou emportaient avec une rapidité vertigineuse.

La nature du sol a fait donner aux terres le nom de "Sablons".

Dans l'histoire d'Aigues-Mortes de F. EM. Di Pietro (Edition de 1849, Chapitre XXXIV), on peut lire :

"Les marais, lorsque les chaleurs de l'été les ont momentanément desséchés, deviennent une épaisse forêt de joncs et de roseaux, dont on fait la coupe, comme d'une moisson... Une partie est employée à la litière des bestiaux, et devient ensuite, pour les vignobles, un engrais puissant et très recherché. On s'en sert encore pour mettre à l'abri des injures de l'air... les Terres sablonneuses."

La moitié environ de ces sables avait été inféodée à des particuliers.

Les parties avoisinant les marais dont le sol était plus consistant étaient plantées en vignes.

Ces vignes étaient de faible rendement et le vin produit suffisait à la consommation de la ville pendant une partie de l'année.

"Pour qu'il pût être consommé sur place, avant les chaleurs, il fallait interdire, dans la ville, la vente de tout vin étranger, depuis la Saint-Michel, c'est-à-dire depuis la récolte, jusqu'à la fin du carême entrant."

Une requête présentée au Roi, en 1370, par les Consuls, à ce sujet, porte que : *"Compte tenu du Terroir ou pour toute autre cause, le vin qui croit en icelles vignes ne puisse bonement être gardé chascun an que jusques à l'entrée du carême, par quoi est nécessité que pendant icellui temps le vin soit vendu ou dépensé, car autrement il serait en aventure de tourner."*

Cette requête ayant été renouvelée pendant quelques années, le Roi Charles VI y répondit par des lettres patentes de mars 1406 et 28 juin 1409 (archives d'Aigues-Mortes), par lesquelles il faisait défense de vendre du vin rouge nouveau étranger, jusques au dimanche après la mi-carême et ce, depuis le fête de la Toussaint, *"parce que ce serait périlleuse chose et mal saine de boire les vins nouveaux avant qu'ils soient parés et modifiés et s'en pouroit ensuir maladies et inconvéniens aux personnes qui les boiraient si chauds et troubles..."*

En 1428, des lettres patentes du Roi Charles VII autorisent la communauté d'Aigues-Mortes à percevoir, à son profit, un droit d'aide sur les vins étrangers, appelé "droit de Souquet".

Ce droit, dont le taux a varié au cours des siècles, a été maintenu jusqu'à la révolution de 1789. Une délibération du Conseil Politique de l'année 1756 à ce sujet, prouve que depuis des siècles la qualité des vins récoltés dans le pays est loin de s'être améliorée. On y lit en effet :

"Continuation de la levée de quarante sous par muid de vin récolté en dehors du territoire par les habitants d'Aigues-Mortes, mesure nécessitée par la mauvaise qualité du vin du pays qu'il faudrait jeter si la franchise était accordée aux vins du dehors, car il n'est même pas bon à brûler."

Dans cette lettre de Charles VII, datée de 1431 (archives de l'Hôtel de ville d'Aigues-Mortes, cote 22 du n°12), on relève : *"Extrait donné à Poitiers, dans notre parlement, le treizième jour de septembre de l'année du Seigneur MCCCCXXI et de notre règne le neuvième – par arrêt de la cour – 1434."*

"Charles, par la Grâce de Dieu, Roi des Français, au Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, ainsi qu'à nos châtelains, viguier et juge d'Aigues-Mortes, ou à leurs lieutenants, Salut !"

"Nos chers consuls et habitants de notre ville d'Aigues-Mortes vous ont fait exposer, en se plaignant amèrement, que notre ville et la forteresse d'Aigues-Mortes, dès leur fondation furent construites dans une contrée maritime et marécageuse, et que le territoire environnant, surtout du côté de la terre et à une distance d'une lieue environ, est infertile et complètement stérile, à l'exception d'un petit nombre de vignes dont les vins se conservent peu de temps."

Dans son Histoire Populaire d'Aigues-Mortes, Nicolas Lasserre, fait état d'un règlement fixant les salaires des ouvriers agricoles, établi par le conseil de police tenu dans la maison commune d'Aigues-Mortes le samedi 15 mai 1723. (Cf. Archives d'Aigues-Mortes, B-B20 et DD5).

"Par devant MMrs Jean Verny, Jean Dean, Joseph Rivas et Farinière, consuls et lieutenant de Viguiers du dit Aigues-Mortes,

Présent, M^o Guillaume Mellin, Procureur du Roy en la cour Royale ordinaire de la dite Ville, assistés de MMrs Jacques Fauque, Jean Bachela et Paul David, policiers, Pierre Peyret, compteur pour le Roi aux Salins de Peccais, Guillaume Touche, razeur pour le Roi aux dits Salins et Antoine Collet, notaire Royal, habitants du dit Aigues-Mortes :

a esté proposé par le dit sieur Verny, Premier Consul, de modifier le règlement fait le 18 juin 1715, par convocation de la présente assemblée pour y donner l'ordre convenable, en sorte que ne dépende pas du Caprice des dits travailleurs et brassiers de taxer de leur volonté leurs journées.

a ordonné et ordonne :

1) que les Journées de travailleurs qui planteront, tailleront et provigneront les vignes, leur seront payées par les Propriétaires pendant toute la saison, à raison de dix sols quand ils seront par eux nourris, et de vingt sols lorsque les propriétaires ne voudront pas les nourrir, et les déchausseurs de souches appelés vulgairement : "exausseurs" à cinq sols au premier cas et à dix sols au second cas.

2) les journées des travailleurs qui bêcheront et bineront les vignes et terres leurs seront payées pendant toute l'année à douze sols, quand ils seront nourris par le propriétaire des vignes et à vingt quatre sols quand ils ne seront pas nourris.

3) Les charretiers qui charrieront les vendanges seront payés avec leurs charrettes à quatre livrées seize sols par jour, outre leur nourriture, à condition qu'ils porteront à chaque voyage huit semals de vendange,... ceux qui fouleront les raisins, qui feront les charges et qui porteront le banaston seront payés à raison de douze sols par jour s'ils sont nourris et de vingt deux sols lorsque les propriétaires ne voudront pas les nourrir.

... et les femmes qui ramassent ou coupent les raisins, à cinq sols par jour, outre leur nourriture et si elles ne sont pas nourries, à raison de huit sols par jour... etc."

Dans le courant du 18^{ème} siècle, les propriétaires, fatigués de faibles récoltes successives et des produits de mauvaise qualité, s'étaient décidés à arracher leurs vignes pour semer de la luzerne, mais cette nouvelle culture ne donna pas plus de satisfaction.

Dès les premières années du 19^{ème} siècle, on replanta de la vigne.

Cette fois, délaissant les tènements qui donnaient du vin de si médiocre qualité, on leur préféra les quartiers plus secs et plus sablonneux.

C'est ainsi que fut choisi le quartier appelé "chemin des Boudres" ou de la "Pataquière", où l'on trouve ces petits galets multicolores, désignés dans le pays sous le nom de "Patablans", apportés, dit-on, par les Romains pour faire la route reliant Arles à Maguelone.

Si les vignes de ce quartier sont de faible rendement, elles ont donné et donnent encore un vin de qualité supérieure. Ce qui fait écrire à Di Pietro en 1849 : *"La vigne, longtemps négligée, a repris faveur depuis quelques années. On la cultive sur une plus grande étendue, surtout dans les parties sablonneuses, et les produits qu'on en obtient commencent à être recherchés. Le vin est léger, mais d'un très bon goût. On cite surtout un vin claret, qui sans doute ne peut rivaliser avec le champagne, mais qui en a toute l'impétuosité !"*

Après les inondations de 1840-1841, on sema de la garance dans les parties salées du territoire, où elle s'acclimata très bien, ses racines contenant plus de parties colorantes que celles qu'on récoltait ailleurs. Cette culture d'un bon rapport ne dura pas longtemps. Elle fut abandonnée peu après la guerre de 1870 ; la découverte des couleurs d'aniline ayant rendu inutile l'emploi de cette plante tinctoriale.

En 1875, le territoire d'Aigues-Mortes était, à peu de chose près, dans la même situation qu'à la fin du XII^e siècle : couvert de dunes de sables, de pinèdes, de baisses et de marais. Les quelques fermes et métairies qui s'étaient établies au cours des siècles étaient, pour la plupart, abandonnées. Ne pouvaient résister que celles possédant des herbages suffisants pour nourrir un troupeau de brebis ; celles que l'on continuait à cultiver ne produisaient pas suffisamment pour payer la ferme.

C'est dire qu'à cette époque rapprochée de nous, le pays était encore très pauvre. La population ne trouvait sa subsistance que par les travaux des Salins. Lorsque ceux-ci ne pouvaient occuper entièrement la main d'oeuvre locale, plutôt que de chômer, les ouvriers agricoles allaient s'embaucher dans les localités voisines pour cultiver la vigne.

Mais, lorsque le phylloxéra eut ravagé complètement le vignoble méridional, la situation changea du tout au tout. Dès qu'il fut reconnu que cet insecte parasite n'avait aucune action sur les vignes plantées dans le sable, un grand nombre de vignerons étrangers vinrent s'établir à Aigues-Mortes. Achetant des terres incultes ou en prenant à la ferme, ils montrèrent aux petits propriétaires et aux ouvriers du pays le chemin de la fortune.

A partir de cette année 1875, tout le territoire fut bouleversé de fond en comble. Les dunes de sable furent nivelées, les baisses comblées, les pinèdes déboisées. Les grands domaines de Desmarets, de Roqualte, du Môle furent distribués par petits lots à des colons partiaires, ce qui a permis à de nombreux ouvriers du pays de cultiver, à temps perdu, quelques carterades, et de se procurer ainsi une petite aisance.

Bientôt l'intérieur de la ville vit ses terrains vacants couverts de constructions neuves : maisons d'habitation et magasins à vin. Il fallut bâtir au dehors et, en peu de temps, se forma le populeux faubourg Saint Antoine. La Compagnie des Salins avait défriché et planté ses domaines de Jarras et du Bosquet. Le propriétaire de Listel avait concédé son tènement à des producteurs de chasselas de Villeneuve-lès-Maguelone et de Lansargues. Les Pinèdes de l'Abbé et de Saint Jean avaient été défrichées et nivelées pour recevoir des millions de pieds de vigne.

Quelques Aigues-Mortais plus audacieux étaient allés planter de la vigne en Petite Camargue, dans les Sylves, au Clamador, à l'abbaye de Sylvéreal ; d'autres s'étaient tournés du côté du couchant, dans la plaine des Tombes, à Chaumont, la Motte, la Haute-Plage. Lorsque tout ce vignoble commença à produire, l'argent afflua dans le pays qui se transforma complètement.

Les vieilles maisons furent démolies, reconstruites, agrandies, embellies.

Les caves vinaires furent rapidement montées et dotées d'un outillage moderne et approprié.

Après tant de siècles d'insécurité, de maladies, de pauvreté et de misère, la population d'Aigues-Mortes jouissait enfin d'un peu de bien-être et de confort.

3. L'ÎLE DE STEL

3.1. Origine du nom

Jules Pagézy, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, dont il occupa le fauteuil S VII en 1847, parlant de l'Isle de Stel, écrit dans ses mémoires sur le port d'Aigues-Mortes, publiés en 1879 : *"Insula Stelli"*.

La traduction du mot latin insula est évidente. Stelli proviendrait de Stel, lui-même dérivé de Theys qui trouve son origine dans les mots grecs $\theta\iota\nu$, $\theta\iota\zeta$, amas de sable et $\theta\epsilon\sigma\iota\zeta$, action de poser.

Surell, dans son mémoire sur l'embouchure du Rhône du 30 mai 1847, donne la description de ces theys, *"des îles plates couvertes d'une maigre végétation ne s'élevant guère qu'entre 0m75 et 1m25 au-dessus de la basse mer"*.

Ce ne sont que des parties de barres qui ont été peu à peu émergées.

A la fin du XVI^e siècle, les deux mots n'en formaient plus qu'un seul : Istel.

Esparron, dans son manuscrit, et Teissier ancien juge de Paix, son copiste, écrivaient toujours : L'Istel, avec l'apostrophe.

On lit dans la relation des experts qui ont procédé au bornage de l'Istel, le 27 juillet 1615 : *"... des Terroirs appelés les Istels de la ville et les Istels de Saint-Jean"*. (Cf. Archives d'Aigues-Mortes, 17 du n°13).

3.2. Historique

Jules Pagézy poursuit:

"L'Île de Stel a donné lieu à de vifs et longs débats entre le Languedoc et la Provence."

Le Roi de France, maître du Languedoc, soutenait que le Rhône était sa propriété et que les îles et crénants lui appartenaient ; le Comte de Provence soutenait le contraire, en 1305, sous Philippe-le-Bel, au sujet de l'île Bertrand, située auprès d'Aramon, diocèse d'Uzès. (Histoire Générale du Languedoc, Tome IV F°134).

En 1353, sous le roi Jean II le Bon, les officiers du Comte de Provence firent arracher un poteau chargé des "pennonneaux" royaux, placé au milieu du lit du Rhône. Le Sénéchal de Beaucaire le fit rétablir malgré l'opposition armée du Sénéchal de Provence Cf. F°280).

En 1412, le Maréchal de Boucicault fit supprimer un péage de huit gros par salmée de blé descendant le Rhône, qui avait été établi à Tarascon et à Albaron par les officiers du Comte de Provence (Cf. F°433).

Le pont du Rhône entre Avignon et Villeneuve s'était écroulé au mois de septembre 1430 ; les officiers de la Sénéchaussée de Beaucaire établirent un passage au moyen d'un bac pour conserver les droits du roi. Mais les habitants d'Avignon mirent le batelier en prison.

Une longue procédure s'engagea, et un arrêt du Parlement, du 18 août 1432, accorda au roi la pleine juridiction sur le Rhône, d'un bord à l'autre (Cf. F°478).

Une information fut faite au lieu-dit : Notre-Dame de la Mer (aujourd'hui les Saintes-Maries), au mois de mai de l'an 1306, par un notaire de Tarascon, en vertu des ordres du Lieutenant du Sénéchal de Provence. Elle avait pour but d'établir les droits du Comte de Provence sur l'Ile de Stel, située dans le territoire de Notre-Dame de la Mer.

Quelques-uns des témoins déposèrent que l'île de Stel appartenait au Comte de Provence, qui percevait les droits de pêche, de bris et de naufrage ; ils prétendaient que lorsque les Français voulaient y pêcher, on les chassait et on leur enlevait leurs filets.

D'autres témoins, même provençaux, déposent au contraire que la Maison de Saint-Gilles, en Languedoc, avait ses pâturages dans cette île..., que l'île de Stel appartenait à la maison de Saint-Gilles, que les officiers de la Justice d'Aigues-Mortes y exerçaient leur juridiction et y avaient fait brûler une femme quelques années auparavant.

Il résulte de ces diverses dépositions que l'île dont la possession était en litige ne pouvait être que le territoire connu sous le nom de l'*Istel*, puisque les officiers de la Justice d'Aigues-Mortes et les habitants des Saintes-Maries y exerçaient successivement leurs droits.

Des témoins favorables au Comte de Provence prétendaient que la vente de Peccais, faite à la Couronne de France, ne s'étendait que jusqu'au rivage du Rhône... Preuve nouvelle que l'Ile de Stel confrontait, comme le Listel de nos jours, le territoire de Peccais.

Nous savons que, depuis le traité de partage, à la date du 16 septembre 1125, entre Alphonse Jourdain, Comte de Toulouse, et Raymond Bérenger III, Comte de Barcelone, tous deux Comtes de Provence par indivis, la partie du Comté de Provence située entre l'Isère et la Durance forma le lot d'Alphonse Jourdain, Comte de Toulouse, et l'autre partie, bornée par la Durance, le Rhône et la mer, fut cédée au Comte de Barcelone. Dans l'acte de partage, la limite de la partie qui continue à être désignée sous le nom de Provence est indiquée en ces mots : "*En suivant la Durance jusqu'à son confluent avec le Rhône et le Rhône lui-même jusqu'à la mer... et la partie du Rhône qui coule entre l'Ile de Lupari et Argence, passe à Fourques et devant la ville de Saint-Gilles jusqu'à son embouchure dans la mer...*" (... Sicut Durancia vadit in Rodanum et ipse Rodanus descendit in mare ... Sicut Rodanus vadit inter insulam de Luparis et Argentiam et transit per Furcas et vadit ante villam sancti Aegidii, et transit usque in ipsum mare...).

Le lit de la branche la plus occidentale du Rhône a été, dans tous les temps, la limite des diverses juridictions civiles ou ecclésiastiques dans cette partie du littoral. Ainsi, lorsque la branche du Rhône dite "Espagnole" par Pline avait son

embouchure au Grau du Boucanet, tout près de la Motte Coïcieux, les limites de l'évêché de Maguelone et du comté de Melgueil se trouvaient dans le voisinage de la Motte Coïcieux.

Plus tard, lorsque cette branche du fleuve déboucha dans la mer au Grau de la Chèvre, elle devint la limite des juridictions de Notre-Dame la Mer et des possesseurs successifs des territoires situés sur la rive droite du fleuve ; et enfin, lorsque, sous François 1^{er}, le Rhône fut reçu dans un lit nouveau et se rendit à la mer par le Grau Neuf, les parties du territoire des Saintes-Maries, placées à la droite du nouveau lit du fleuve, furent distraites des possessions de cette Communauté et rattachées à celles d'Aigues-Mortes ; elles prirent le nom de "Terre Neuve".

Certains auteurs ont cru que sous ce nom de Terre-Neuve, on avait désigné des atterrissements de formation récente. C'est une erreur. Le tènement qui porte ce nom était compris dans les limites de la forêt d'Albaron, donnée par les Comtes de Provence aux Templiers et à l'Abbaye d'Ulm (Cf. Archives des Saintes-Maries. Titre n°1-41. Transaction entre l'abbé du monastère de Sainte-Marie d'Ulm et les trois consuls de la mer sur leurs différends en 1233).

Dans l'Authentique des Templiers (archives du Département des Bouches-du-Rhône), on note que Pons Reynoard Meines vendit en 1171, à l'ordre des Templiers, tous les pâturages qu'il avait au terroir de Listel. Ce même Pons Reynoard Meines leur vendit, en 1195, son droit de chasse et de pêche qu'il s'était précédemment réservé (Cf. Acte passé devant Raymond Boudon, Notaire).

L'ordre des Templiers, fondé en 1119, persécuté à partir de 1307, fut supprimé le 3 avril 1312, par bulle pontificale de Clément V, sous la pression royale de Philippe IV le Bel.

Les biens de l'Ordre, non confisqués par le Roi, furent transmis à l'ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem qui prirent au XVI^e siècle le nom de "Chevaliers de Malte" en 1530.

L'Ordre des Hospitaliers possédait une commanderie (Hôpital) à Saint-Gilles dès 1112 et, entre autres, le Domaine du Château Saint-Jean en Sylve Godesque.

Bénéficiaires de nombreux dons, ils vivaient en tirant profit des terres qu'ils exploitaient. Héritiers de l'Ile de Stel et ses dépendances, les Religieux de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem songèrent, au XVI^e siècle, à y établir un salin sur les parties basses, à l'instar de ceux de Peccais, dont ils étaient les voisins immédiats.

Mais comme les eaux nécessaires à l'exploitation du Salin projeté ne pouvaient être prises que dans le Rhône mort, alors propriété exclusive de la communauté d'Aigues-Mortes, une convention intervint entre le Grand Prieur de l'Ordre de Saint-Jean et les Consuls.

L'acte officiel de cet accord porte la date du 7 février 1546. Il est intitulé : *"Transaction entre le Révérend Frère Robert d'Aube de Roquemartine, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Grand Prieur de Saint-Gilles et les Consuls d'Aigues-Mortes."*

Ce titre mentionne que, pour l'érection d'un salin dans le tènement de Listel, appartenant au dit Grand Prieur, les consuls, manants et habitants de l'université d'Aigues-Mortes consentent et baillent au dit Seigneur le Grand Prieur permission de prendre l'eau du Rosne mort, pour la provision de la dite Saline nouvelle et pour icelle sauner.

"Item, que les consuls et université seront tenus de faire paisiblement, pacifiquement et à perpétuité jouir le dit Seigneur le Grand Prieur et ses successeurs de ladite eau du Rosne mort, en ce qui leur fera besoin et nécessaire pour abreuver ladite Saline de Listel."

"En raison de ladite concession, permission et faculté, il reviendra auxdits consuls et habitants d'Aigues-Mortes : la douzième partie des sels provenant dudit salin perpétuellement et chacune année, sans que les consuls et habitants frayent en rien."

Par le même acte, le Grand Prieur cède à la Communauté d'Aigues-Mortes, un chemin ou draye, pour aller abreuver les bestiaux au Rosne vif, en même temps qu'une partie de Listel en toute propriété et à perpétuité.

Le contrat d'accord ci-dessus fut ratifié par le chapitre général de l'Ordre de Malte le 25 mai 1548. Le salin prit le nom de Saint Jean.

Quelque temps après, les consuls éprouvant des difficultés pour la vente et l'enlèvement du douzième revenant à la ville, il ne fut plus délivré de sel en nature, mais on payait à la commune le douzième du prix des sels au fur et à mesure de leur enlèvement des entrepôts.

Ces dispositions se continuèrent jusqu'à la Révolution. A cette époque, les biens d'Eglise étant devenus propriété nationale, le salin fut saisi et affermé. La commune n'eut guère à se féliciter de ses relations avec le fermier. Elle dut plaider pour obtenir le paiement de sa redevance.

En l'an 4 (1796), l'Administration des Domaines contesta à la commune la propriété de ce douzième des sels de Saint-Jean, pourtant consacrée par la jouissance ininterrompue pendant deux siècles et demi.

L'administration fut déboutée, mais elle renouvela ses prétentions en 1820. Cette même année, elle tenta de se soustraire à la délivrance du douzième en ne mettant pas le salin en saunaison. La commune intenta une action devant les Tribunaux compétents. Un jugement de première instance de 1826 donna raison à la commune. Frappé d'Appel, ce jugement fut confirmé l'année suivante par la Cour Royale de Nîmes.

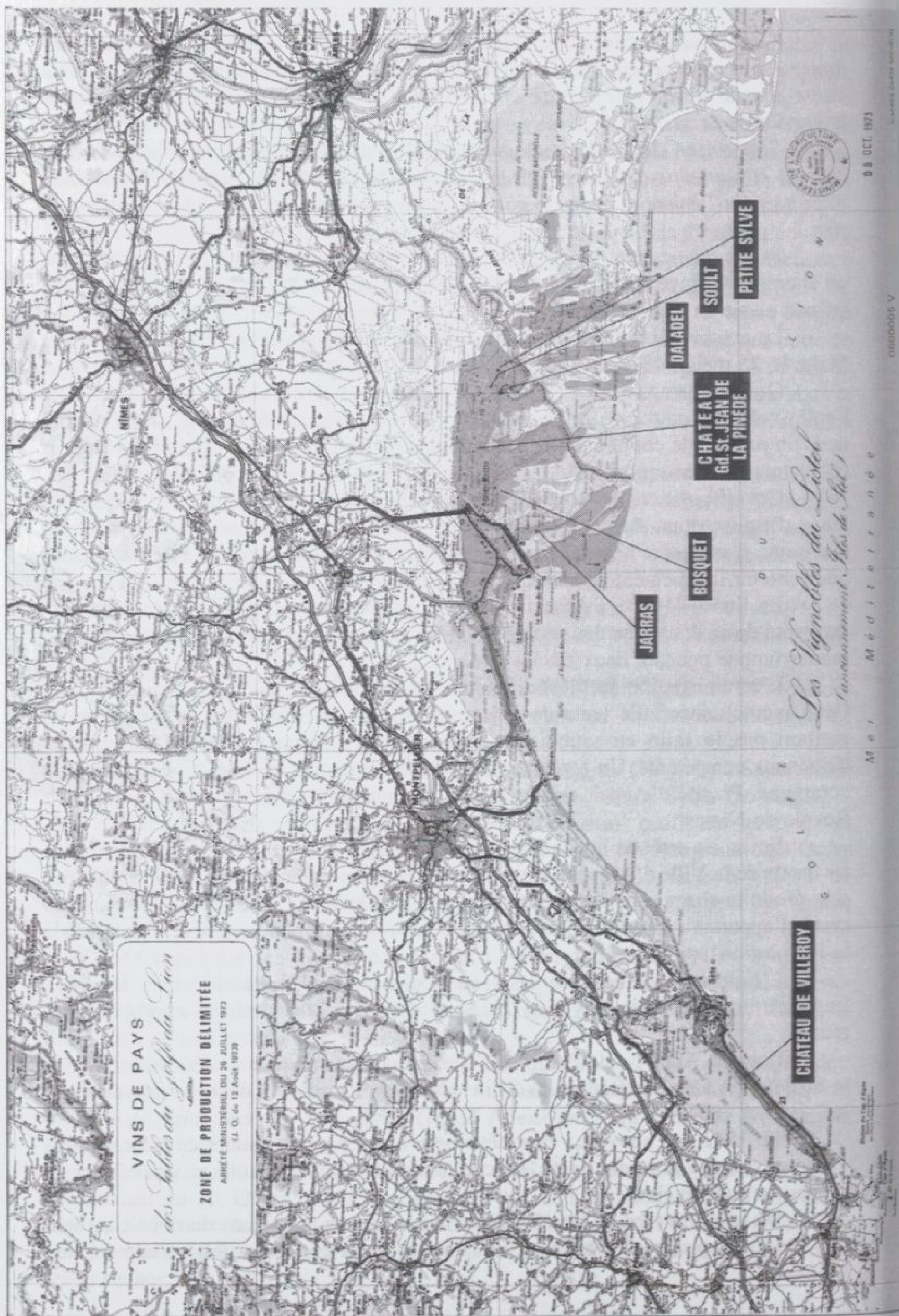
Enfin, un arrêt de la Cour de Cassation du 24 août 1829 régla définitivement les droits de la Ville d'Aigues-Mortes, sur la propriété incontestable du douzième des sels produits chaque année par le salin de Saint-Jean. Ce salin qui n'avait jamais cessé d'appartenir aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, saisi dès le début de la Révolution, resta invendu.

L'Empire le rattacha en 1804 au "Domaine de l'Extraordinaire". De Salin Impérial, il devint Salin Royal en 1815, et affermé à la société des copropriétaires réunis.

Lorsque, sous Louis-Philippe, l'Etat procéda à la vente des biens nationaux, la Société des Copropriétaires des Salins réunis de Peccais fut déclarée adjudicataire le 7 janvier 1837.

En 1842, les nouveaux propriétaires n'ayant pas fait sauner ce salin, prétendirent ne pas devoir le douzième. La commune fit valoir ses droits et, pour éviter un procès, la Société s'exécuta.

Un peu plus tard, la Société prétextant que cette redevance du douzième était une rente, en proposa le rachat. Sur le refus de la commune, elle s'adressa aux tribunaux.



Le conseil municipal se défendit énergiquement. Pressentant qu'elle allait au devant d'un échec, la Société se désista en 1848. Dix ans après, le conseil municipal, qui comprenait cependant un certain nombre d'anciens membres, approuva par douze voix contre une et une abstention, la vente du douzième des sels de Saint-Jean à la Société A. Renouard et Cie, pour le prix de 40 000 Francs.

Quelques années après avoir acquis le Salin Royal de Saint-Jean, la Société des copropriétaires des Salins réunis de Peccais achetait le Rhône mort à la Compagnie du Canal de Beaucaire le 6 janvier 1843, et le Rhône mort et vif de Saint Roman à un sieur Bastide le 8 octobre 1843.

Les copropriétaires des Salins réunis de Peccais ont fait apport de ces biens lors de la constitution de la société "Compagnie des Salins du Midi" avec raison sociale "A. Renouard et compagnie", société en commandite par actions à compter du 1er avril 1856, transformée en société anonyme "Compagnie des Salins du Midi", dix ans plus tard en 1866.

Les parties sablonneuses de l'Ile de Stel furent achetées par la Société Générale des Biens Fonciers à Paris. Cette société concéda son tènement à des Producteurs de Chasselas de Villeneuve lès Maguelone et de Lansargues qui plantèrent soixante-quinze hectares de vignes. Le 10 avril 1905, au terme d'un jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil de Première instance de Nîmes, sur poursuites pratiquées par monsieur Leenhardt-Pomier, surenchérisseur, en présence des Consorts de Fesquet, créanciers saisissants, à l'encontre de la Société Générale des Biens Fonciers, la Compagnie des Salins du Midi était déclarée adjudicataire du Domaine de Listel.

De 1909 à 1915, la Compagnie des Salins du Midi y réalisa quatre-vingt-quinze hectares de plantations de vignes.

C'est dans ce contexte historique que j'ai été amené à prendre conscience de la spécificité de cette zone originale de production qui a conduit les Pouvoirs Publics à reconnaître officiellement les Vins de pays des Sables du Golfe du Lion en 1973.

Bibliographie

1. Encyclopédie, tome septième, Diderot, 1757.
2. Notice sur la ville d'Aigues-Mortes, Di Pietro, 1821.
3. Histoire d'Aigues-Mortes, Di Pietro, 1849.
4. Monnaies et inscriptions romaines trouvées dans la Sylve Godesque, près d'Aigues-Mortes, Germer Durand, 1859.
5. Dictionnaire Topographique du Département de l'Hérault, Eugène Thomas, 1865.
6. Lou Trésor Dou Felibrige, Frédéric Mistral, 1878.
7. Mémoires sur le Port d'Aigues-Mortes, 2 volumes, Jules Pagézy, 1879-1886.
8. Les villes mortes du Golfe de Lyon, Ch. Lenthéric, 1889.
9. La plantation de vignes dans les sables d'Aigues-Mortes, Joseph Perraud, 1890.
10. Indicateur des Vignobles Méridionaux, Ch. Gervais, 1897.
11. Les vins de l'Hérault à l'Exposition de Liège en 1905.
12. Aigues-Mortes, J.-Charles Roux, 1910.
13. Histoire populaire d'Aigues-Mortes, Nicolas Lasserre, 1937.
14. Les Salins du Languedoc, Albert Leenhardt, 1939.
15. La langue des Pêcheurs du Golfe du Lion, Louis Michel.
16. Les Anciens rivages de la Méditerranée française. G. Denizot, 1951.
17. La côte sableuse du Golfe du Lion, Gaston Galtier, 1958.
18. Géologie de la France, Jacques Debelman, 1974.
19. Découverte géologique du Languedoc méditerranéen, J.Cl. Bousquet et Gabriel Vignard, 1980.
20. Les grands événements historiques de la Petite Camargue, Jean Cabot, 1995.
21. La renaissance des Salins du Midi de la France au XIX^e siècle, Gérard Boudet, 1995.
22. Raimond le Cathare, D. Baudis, 1996.
23. Encyclopædia universalis.
24. Notes Personnelles, P. Julian, 1942-1986.

RÉPONSE DE GUY PUECH

Monsieur,

Puisque c'est en ces termes que, selon la tradition, je dois vous appeler.

Le grand viticulteur et oenologue que vous êtes va donc occuper le Xème fauteuil de la section des Sciences de notre Académie, fauteuil laissé vacant par le passage à l'honorariat de notre éminent confrère le Professeur Louis Malassis, dont vous venez de rappeler la très brillante carrière et qui nous reçoit en ses murs.

Il appartient donc à l'ami et à l'agronome que je suis, de vous présenter.

En préparant ces quelques mots, j'ai constaté avec amusement, et beaucoup d'immodestie, qu'il y avait pas mal de traits communs entre nous deux.

Nous sommes tous les deux d'outre-Vidourle, avec de solides racines en Petite Camargue, puisque vos plus belles réalisations se trouvent à Aigues-Mortes, et que vous habitez de plus en plus Aimargues, où vous avez été jusqu'à tout récemment propriétaire viticulteur, alors que ma famille a eu très longtemps une propriété viticole et à toujours une maison de famille dans le village voisin de St Laurent d'Aigouze où j'ai passé de nombreuses vacances d'été.

Vous avez fait de solides études secondaires à Nîmes, au Collège Saint Stanislas : trois frères Julian s'y sont succédé ; à peu près en même temps, trois frères Puech s'y sont également succédé, j'étais sur les mêmes bancs que l'un de vos frères.

Nous avons fait tous les deux des études d'agronomie. Nos parcours ont ensuite largement divergé, encore que ... vous avez aménagé les vignobles littoraux de la Compagnie des Salins du Midi, alors que j'œuvrais pour l'aménagement touristique du même littoral.

Et puis, nous nous sommes retrouvés et appréciés depuis une vingtaine d'années à Montpellier, en particulier depuis quelques mois à l'Académie, où j'ai aujourd'hui le grand plaisir et l'honneur (car c'est un honneur) de vous introduire.

Vous êtes né le 21 septembre 1920 (en pleines vendanges, c'était prémonitoire) dans le Gard, à Ribaute-les-Tavernes.

Ce nom n'a rien de rabelaisien : Ribaute est situé sur la rive haute (ripa alta) du Gardon d'Anduze, avec des auberges, des tavernes, au croisement de deux voies très anciennes.

Certains d'entre vous connaissent le Château de Ribaute-les-Tavernes, très beau château chargé d'histoire, propriété du Comte Chamski-Mandajors, ami de votre famille. Car les Julian sont une vieille famille de propriétaires-viticulteurs, autrefois sériciculteurs. Votre arrière grand-père, Pierre-Louis Julian, collabora en 1865 avec Pasteur lorsqu'il étudiait les maladies des vers à soie.

Comme je le rappelais il y a un instant, vous avez fait vos études secondaires au Collège Saint Stanislas à Nîmes, études couronnées par le baccalauréat série A de l'époque (latin-grec), puis par le baccalauréat Mathématiques Élémentaires en juin 1939. Et c'est là que les choses commencent à sortir de l'ordinaire. Car, au cours de votre année de Math-Elem, non content de préparer la 2ème partie de votre baccalauréat, vous vous procurez, sur les conseils de votre père, les cours de préparation au concours d'entrée des Ecoles Nationales Supérieures d'Agriculture.

Vous étudiez ces cours, en même temps que ceux de Math-Elem et, en juin 1939, vous êtes également reçu à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier. C'est un doublé assez rare (il est vrai que vous êtes un très bon fusil !).

Les graves événements de l'époque perturbent alors le cours normal de vos études : la guerre est déclarée, l'Ecole d'Agriculture de Montpellier ferme provisoirement ses portes.

L'aviation vous passionne : vous rêvez de construire des avions, vous rêvez de Polytechnique et de l'Ecole Supérieure d'Aéronautique.

Tout vous est possible : vous passez donc l'année scolaire 1939-1940 au lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès, où se trouvent repliées les classes préparatoires aux grandes écoles, du lycée Louis le Grand de Paris, et du lycée Ampère de Lyon. Mais, en juin 1940, nouveau coup du sort, c'est la débâcle ! Le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique est supprimé. En octobre, l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier rouvre ses portes. Que faire ? Vous prenez le chemin de l'Ecole d'Agriculture de Montpellier. Faut-il le regretter ? Je ne le pense pas, et vous ne le regrettez pas vous-même, car vous en sortez major le 11 juillet 1942 avec une moyenne de 17,357 sur 20.

Entre vos deux années d'études, vous avez effectué, comme plusieurs de vos camarades, un stage à la Compagnie des Salins du Midi. La compagnie ne vous a pas oublié ; elle tient à s'attacher les services du major des majors que vous êtes devenu.

Le 17 août 1942, vous êtes donc recruté comme ingénieur sur les domaines viticoles de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est. Vous y accomplirez toute votre carrière, dans ce Midi que vous aimez, où se trouvent toutes vos racines.

Pendant les années de guerre, je signalerai seulement trois faits :

- le 5 janvier 1944, vous êtes convoqué par le S.T.O., (Service du Travail Obligatoire) en Allemagne. Vous êtes réfractaire et restez en activité clandestine sur les Domaines des Salins.
- d'octobre 1944 à février 1945, vous organisez le déminage des Domaines des Salins, avec tous les risques que cela comporte (plus de 30 000 mines y seront désamorçées). Vous serez plus tard nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du déminage.

Enfin,

- en mars 1945, vous vous engagez pour la durée de la guerre, et vous êtes démobilisé en novembre 1945.

Que dire de votre carrière aux Salins ?

Vous avez été adjoint au Directeur, puis Directeur des Domaines viticoles jusqu'au 30 septembre 1986. Ensuite, et jusqu'au 31 décembre 1995, vous avez été conseiller de la Direction générale. Votre carrière est un parcours de haut vol que je ne peux que résumer en distinguant trois facettes de votre activité, distinction un peu arbitraire, car tout était lié dans votre travail :

- la technique, la remise en production des domaines,
- l'économie, la promotion des produits,
- les contacts humains.

Les domaines des Salins du Midi ont connu deux périodes d'expansion : la période du phylloxera, que vous avez évoquée et la période d'après-guerre, sous votre impulsion ; je vais y revenir.

Mais avant, permettez moi une digression sur la 1ère période, qui a profondément marqué toute notre région.

Le phylloxéra (*Phylloxera vastatrix*) est un insecte, un petit puceron d'une extrême prolifération dont la forme souterraine, radicicole, a un appétit féroce ; elle dévore les racines de la vigne et se déplace de racines en racines, de ceps en ceps, en creusant des galeries souterraines.

Mais essayez donc de creuser des galeries dans le sable, il faut un minimum d'argile pour qu'elles tiennent. Il n'y a donc dans les sables ni phylloxéra, ni taupe (mais ma comparaison est un peu osée).

A la fin du XIX^{ème} siècle, de la Grande Motte à Sylvéréal (la Sylve Royale), les cordons littoraux successifs et sablonneux étaient couverts de forêts (surtout de pins parasols) sous lesquelles, à l'occasion, on chassait le renard à courre. Ce fut alors la ruée : on déboisa ces pinèdes (il en reste encore quelques beaux lambeaux) et on planta de la vigne. Au cours de cette période, les vignobles des Salins du Midi connurent donc dans les sables, et hors phylloxéra, une première période d'expansion.

La maladie s'est propagée assez lentement d'est en ouest : la Provence a été touchée dès 1865 dans le secteur de Valréas, et ce n'est que vers 1880, 15 ans plus tard, que le Biterrois a été atteint, d'où sa remarquable prospérité entre ces deux dates.

Dans ce roman noir du phylloxéra, s'illustrèrent presque exclusivement des savants héraultais, dont Planchon, membre de notre Académie. Le problème fut progressivement résolu pour les sols non sablonneux en greffant nos cépages français sur des porte-greffes de vignes américaines sauvages dont les racines ne sont pas du goût du phylloxéra *vastatrix*.

Vous savez certainement que le phylloxéra nous est parvenu des Etats-Unis. Par un juste retour des choses, si l'on peut dire, les vignobles californiens, qui avaient négligé les mesures de protection, sont aujourd'hui partiellement atteints, ce qui explique, avec le nouvel engouement des Américains, et surtout des Extrême-orientaux, pour les vins rouges riches en tannin, la flambée des prix des grands vins dans le Bordelais, qui se répercute en Languedoc pour les vins de qualité.

Revenons à la deuxième période d'extension, qui vous concerne directement.

Après la guerre, les Domaines viticoles des Salins du Midi sont en grande partie détruits et partiellement minés. Après le déminage, vous vous consacrez à la réorganisation complète des Domaines :

- restructuration foncière : les surfaces viticoles passent de 400 ha en 1948 à 1700 ha en 1984 ;
- mécanisation, dès la fin de la guerre : utilisation de gros matériels de Travaux Publics pour la préparation des sols, mise au point de divers matériels de culture comme les tracteurs enjambeurs à roues ou les machines à vendanger ;
- introduction de cépages de qualité, d'abord d'origine méridionale, puis de cépages nobles : en 1986, la totalité de l'encépagement est "noble et recommandé" ;

- mise au point de technologies modernes et parfois révolutionnaires pour la vinification : fermentation à température contrôlée sans aucune addition de produits chimiques, production de purs jus de raisin et de vins mousseux de qualité, automatisation des procédés mis au point ;
- parallèlement vous diversifiez vos activités : à la demande de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement du Littoral Languedoc Roussillon, représentée à Montpellier par notre regretté confrère Edouard Bonneau, vous aménagez entre Sète et Agde un vaste camping 4 étoiles sur 20 hectares environ qui se révélera une excellente opération financière.

Mais à quoi sert de produire du vin, si l'on ne peut le vendre, même s'il est bon, et le vendre à un prix rémunérateur ?

La mise en marché, la commercialisation a donc été le deuxième grand volet de votre activité, et il est progressivement devenu prépondérant.

Votre service commercial, organisé à l'échelon national, employait en 1987 15 ingénieurs et cadres et 30 agents de maîtrise.

Vous avez créé la marque "LISTEL" déposée en 1958. Vos services en ont, sous votre impulsion, développé l'image, la notoriété, la force et le sérieux. Nous avons tous consommé, modérément ou pas, des vins "LISTEL" dont nous apprécions la constance dans la qualité, ce qui, à partir d'un terroir assez ingrat, est un résultat remarquable pour toutes les techniques mises en oeuvre.

Et ce LISTEL, c'est votre oeuvre ; vous êtes en fait, si vous me permettez cette expression très peu académique, vous êtes Monsieur LISTEL.

Vous vous êtes également, dès les années 1970, résolument tourné vers l'exportation qui absorbait en 1985 12 % des produits.

Et vous êtes très vite devenu, au travers de la commercialisation, un homme de contacts. Au-delà de cette promotion indispensable des produits, je citerai dans ce domaine deux activités importantes que vous avez eues :

- la réussite de votre entreprise a fait de vous un viticulteur et un oenologue de réputation mondiale ; vous avez été appelé fréquemment en consultation dans de très nombreux pays : tous les pays méditerranéens, l'Europe, les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, l'Australie, le Japon, où vous avez porté très haut les couleurs de la France dans le domaine de la viticulture ;
- d'autre part, vous avez été le conseiller très écouté de la Direction Générale de la Compagnie des Salins dans la récente et certainement difficile pour vous, transformation de la division viticole de la compagnie des Salins en une Société Indépendante "Domaines Listel" dont la majorité des actions est désormais détenue par le groupe "Val d'Orbieu".

Les Français n'aiment pas les chiffres. Je vais cependant en citer quelques uns, simplement pour situer, à la date de votre passage à la retraite, l'importance de votre entreprise. Ces chiffres intéresseront, je pense, les viticulteurs présents :

Surface viticole :	1700 hectares
Récolte 1986 :	149 485 hectolitres
Cuverie :	410 000 hectolitres dont 235 000 de cuves thermorégulables.
Chaînes d'embouteillage :	3

Matériel roulant :	82 tracteurs
	9 machines à vendanger
	24 engins de travaux publics
	66 camions, camionnettes ou voitures.
Personnels :	267 permanents dont
	33 ingénieurs et cadres plus 102 ouvriers saisonniers.
Chiffre d'affaires :	204 millions de francs.

Il s'agit en fait d'une très grosse entreprise à la pointe du progrès, connue par les spécialistes du monde entier, le premier propriétaire récoltant de France et d'Europe.

Et vous avez été un excellent gestionnaire : la Division Viticole de la Compagnie des Salins du Midi a toujours eu des bilans positifs ; c'est par autofinancement que s'est réalisée la très forte capitalisation de son patrimoine mise en évidence lors des discussions avec le groupe du "Val d'Orbieu".

Cette réalisation, remarquable par la recherche permanente de la qualité à tous les stades d'élaboration du produit, devrait être davantage connue et appréciée des Montpelliérains, car elle fait honneur au monde méditerranéen qui est le nôtre. Et c'est vous, avec votre équipe, qui en avez été l'initiateur et le réalisateur.

Vous avez été Conseiller du Commerce Extérieur de la France de 1968 à 1985.

Je ferai grâce à l'assistance des différents syndicats, sociétés ou associations où votre compétence vous a conduit à des postes de responsabilité ; la liste en serait trop longue.

Vos mérites ont été reconnus par de nombreuses distinctions. Je n'en retiendrai que deux : vous êtes chevalier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Mais je serais profondément injuste si je ne mentionnais pas toute la participation à votre vie professionnelle qu'a prise Madame Julian également fille de propriétaires viticulteurs, que je suis heureux de saluer.

Vous avez une fille, Elisabeth, et deux petits-enfants : Bertrand, 25 ans, tout récemment et brillamment marié, et entré dans la vie active en Allemagne, et Sophie, 21 ans. Vous pouvez à juste titre en être fier : leurs débuts dans la vie sont très prometteurs. Votre gendre termine un séjour de trois ans, difficile et réussi, comme Directeur Général de STROJOBAL (groupe Pechiney en République Tchèque). Vous êtes donc allé souvent à Prague et, le 1er avril 1996, vous nous avez présenté une communication très documentée intitulée : "La République Tchèque, divorce de velours et passage d'une économie dirigée à une économie de marché". Vous nous avez relaté les difficultés de cette douloureuse mutation, mais vous nous disiez aussi que Prague est aussi belle qu'une légende et que ses habitants avaient réussi à traverser le communisme sans perdre leur âme.

Votre retraite reste très active. Vous la passez surtout à Aimargues, colonie du "pagus nemausensis" à l'époque romaine, dans une très belle demeure familiale du XIIIème siècle, venant de votre belle famille, restaurée avec beaucoup de goût. Saint-Louis y aurait couché avant de s'embarquer, le 1er juillet 1270, à Aigues-Mortes pour la VIIIème croisade et de mourir le 25 août 1270 à Carthage (Il se serait arrêté chez vous car la construction d'Aigues-Mortes et de ses remparts ne fut terminée que les premières années du XIVème siècle, sous le règne de son fils Philippe le Hardi). Ce fut peut-être la dernière nuit de Saint Louis en terre de France.

L'une de vos chambres est évidemment la chambre de Saint Louis.

Ce qui paraît certain, c'est qu'Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis, et sa femme, Jeanne de Toulouse, fille et héritière de Raymond VII, dernier comte de Toulouse et de Saint Gilles, séjournèrent à Aimargues dans votre maison et y rédigèrent leur testament le 23 juin 1270 avant leur départ pour la VIIIème croisade.

Ils moururent tous deux en Italie l'année suivante à leur retour de Palestine sans laisser de postérité. Vous pouvez donc rêver que c'est par leur testament, rédigé en vos murs, que le Haut Languedoc fut définitivement réuni à la France. On comprend combien cette maison vous est chère, vous qui aimez passionnément votre terroir et son histoire. Vous venez d'ailleurs de nous le prouver brillamment.

A travers la description de vos activités, nous avons déjà pu saisir l'homme que vous êtes.

Vous êtes d'abord, et vous êtes resté, un grand technicien, avec une puissance de travail peu commune. Une très haute technicité était la base indispensable sur laquelle devait s'appuyer l'unité économique que vous avez bâtie. Et vous avez été, dès la fin de la guerre, un pionnier en matière de mécanisation de la viticulture, et surtout d'amélioration de la qualité des vins.

Vous êtes aussi un homme d'équilibre et de bon sens.

- Equilibre, dans le développement harmonieux de votre entreprise mais aussi dans l'aménagement de la nature que vous avez réalisé. Et il s'agissait au départ d'une nature ingrate à laquelle vous avez fait rendre la plénitude de ses possibilités. J'apprécie beaucoup l'équilibre et la complémentarité réalisés entre les marais salants, les vignes et les pinèdes, le résultat étant un très beau paysage humanisé à la faune très riche. N'en déplaise aux défenseurs inconditionnels des réserves intégrales, les plus beaux paysages sont ceux qui sont intelligemment valorisés par l'homme.

- Vous êtes également un homme de bon sens, cette qualité qui paraît de plus en plus rare aujourd'hui dans bien des sphères dirigeantes. Ce bon sens apparaît tout au long du développement des Domaines Viticoles dont vous avez eu la charge. Je ne citerai qu'un exemple : vous avez maintenu les façons culturales et rejeté le désherbage chimique dont on commence enfin à constater les inconvénients graves. Et je sais qu'au cours des multiples réunions de technocrates parisiens auxquelles vous avez participé, on a toujours apprécié votre finesse et votre bon sens, avec, si vous le permettez, une certaine roublardise paysanne.

Vous êtes enfin un homme très attentif aux autres, et vous excellez dans les contacts humains. Vous avez toujours su convaincre vos supérieurs et dynamiser vos collaborateurs. Les résultats sont là, remarquables ; et votre dernier apport à vos anciens personnels a été votre implication dans le maintien d'un outil de travail, valorisant pour eux, dans le cadre de la Nouvelle Société des Domaines Listel.

Toutes ces qualités, nous les avons déjà appréciées depuis les quelques mois que vous êtes parmi nous.

L'académie des Sciences et Lettres de Montpellier accueille aujourd'hui un grand réalisateur, un "honnête homme" dans tous les sens du terme, qui a su parfaitement allier amour du terroir, haute technicité, gestion économique performante, avec les qualités humaines que nous vous connaissons tous.

Mon cher Pierre, je suis profondément heureux de t'accueillir aujourd'hui parmi nous.

ALLOCUTION DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT RENÉ BAYLET

Mesdames et Messieurs,

- Il est toujours agréable d'être accueilli à Agropolis, remarquable fédération d'institutions de recherche et d'enseignement supérieur ; le plus grand complexe européen dans le champ de l'agronomie méditerranéenne et tropicale conçu pour, de façon interdisciplinaire, étudier comment gérer l'espace et les ressources naturelles et comment opérer les dynamiques des changements souhaités pour mieux nourrir les hommes.

Vitrine scientifique et culturelle d'Agropolis, "Agropolis Muséum" est l'incarnation physique et concrète du concept d'Agropolis.

- Agropolis-Muséum a présenté en 1993 sa première exposition "Terres méditerranéennes, paysages en devenir" qui offrait en 18 tableaux,

- un panorama sur les paysages ruraux et agraires marqués par les particularités du climat, de la géologie, de l'histoire des hommes,

- l'image des différents espaces de production "composés successivement par les communautés sous l'effet des possibilités, des enjeux sociaux et économiques".

- Ce besoin d'aménager, de façonner les environnements s'exprime tout aussi nettement dans l'exposition permanente "Paysans et paysages du monde".

Ce sont là, Agropolis et Agropolis-Muséum, fondation de M. Malassis. Dans ses remerciements, M. Julian a rendu hommage à M. Malassis, soulignant sa forte personnalité et résumant une oeuvre de grande portée.

M. Malassis, nous avons bien le temps de prononcer votre éloge académique, nous vous souhaitons une solide et durable santé - mais non la "retraite", car votre présence, votre dynamisme, votre voix assurée et portante sont toujours nécessaires au développement de ce qui a été votre oeuvre la plus récente, temps important dans la brillante carrière que vient d'évoquer M. Julian.

*

* *

- "Adapter l'espace à de nouveaux rapports société-milieus dans la tradition culturelle tout en assurant la pérennité des espaces et la sauvegarde des paysages",

Monsieur Julian, j'ai trouvé qu'une unité réelle marquait cette citation de M. Malassis et votre discours de ce jour ; en trois mots clef : analyse globale, évolution, humanité.

Vos pensées communes ont l'avantage d'intégrer la dimension écologique dans une meilleure approche socio-économique de systèmes de productions agricoles qui "résultent de l'interaction entre les formes d'organisation sociale et les écosystèmes d'un espace de production déterminé". Elles ont aussi l'avantage de souligner l'importance de l'évaluation multicritère dans l'approche de ces systèmes pour une vue moins économétrique, plus humaniste sur le fonctionnement des exploitations, d'où le souci de rapprocher les conceptions agronomiques, économiques, sociologiques dans une démarche pertinente, éclairante.

• Nous sommes habitués aux paysages qui composent les décors d'une courte vie, à courte vue, et nous avons l'impression par souci sécuritaire de nous situer dans un tout construit, une organisation spatiale bien délimitée, seulement parcourue par des dynamiques peu perturbantes, la faisant évoluer imperceptiblement dans le temps. Or, de fait, tout système qui fonctionne, actif, évolue et a forcément évolué suivant les conditions de son environnement, l'état présent apparemment stationnaire étant bien le résultat de transformations passées insensibles ou catastrophiques.

Pour comprendre l'évolution ou la transformation d'un système complexe, **l'intégration de l'histoire** est nécessaire. L'approche historique est indispensable pour le passage du descriptif à l'explicatif des transformations qui ont intéressé

une région : ici, le Golfe du Lion,

un terroir : ici, la côte sablonneuse,

un système de production : ici l'île de Stel.

L'histoire du terroir que vous évoquez, golfe - côte - île, a été façonnée par des événements géologiques d'une part, des volontés humaines d'autre part.

• L'étude des traces, la tracéologie, permet de découvrir qu'il n'existe plus. Pour étudier l'Espace comme une vie, il faut se proposer le déchiffrement de ces hiéroglyphes naturels que sont les pierres, les crêtes, les méandres, ici les lagunes. Il faut imaginer :

. la mer Helvétique couvrant jusqu'au Dauphiné,

. la formation entre chaîne de Provence (Maures) et le massif des Pyrénées sur 250 km, de l'arc immense de côtes basses sablonneuses,

. la formation de ce lido entre mer et étang, lagunes qui ont pu donner une identité au "golfe des lagunes".

. la formation de cette rade intérieure faite d'un unique étang du Cap d'Agde à la Camargue, de Cette (Sète) à Aigues-Mortes, recevant les eaux alpines du Rhône et les eaux du massif Central par l'Hérault, eaux dont les apports minéraux ont différencié la qualité des sols, qualité dont dépendront les cultures.

• Géomorphiques... ce ne sont pas les seules forces qui induisent les formes.

Cette frange littorale fragile a été modelée par l'empreinte de l'homme, architecturée par lui.

Quels sont les hommes qui ont façonné ce golfe de lagunes ?

- les Ligures (golfe de Ligurie à l'est)

- les Ibères (golfe du Narbonnais à l'ouest)

plus tardivement.

. les Gaulois descendus sur la côte devenue celtique, le golfe gaulois

. les Phéniciens fondateurs de Marseille

. les Grecs dont les cités ont décliné leurs modèles de la mer Egée aux côtes provençales et catalanes.

. les Romains

On comprend la diversité des identités proposées à cette partie de la mer matricielle, les mots marquant l'histoire, comme des bornes.

Par cette réflexion systémique, vous montrez comment s'est organisé cet espace, comment il s'est façonné, au cours du temps sous l'effet des flux géologiques, sous l'effet des initiatives des hommes, et vous expliquez l'actuelle cohérence d'un terroir qui est le nôtre.

C'est ici, sur cette frange littorale où se concentrent toutes les pressions humaines, que se joue, plus que sur la mer, l'avenir de nos paysages familiers :

- . ici protégée du feu et de l'érosion,
- . ici dégradée par déplacement d'activité et par exploitation intensive,
- . ici dénaturée par des activités touristiques ou industrielles, espaces dévorés, terres stérilisées.

• Cette approche historique et globale, vous l'avez appliquée à un lieu qui vous est cher au coeur de ce lido, l'île de Stel :

- Les mots ont une histoire
- . de Stelli à **Stel** à Theys : amas de sable en grec ; de isle de Stel à L is tel.
- Les terroirs ont une histoire. Une histoire mouvementée, des appartenances successives, des conflits de pouvoirs. Au sujet des Salins, accord et désaccord entre l'Ordre des Hospitaliers de St Jean et le Conseil d'Aigues-Mortes au prétexte de l'eau du Rhône (déjà !)

- Un terroir est toujours spécifique :

. ici la **spécificité** d'une zone originale de production expliquée par la mise en valeur des ressources naturelles et agricoles : ici le sel, ici le vin du pays des Sables du Golfe du Lion.

. Le dessin de ces paysages

- nous renvoie l'image de nos racines, de notre histoire, de notre héritage,
- nous renvoie aux images plus anciennes, archaïques d'une construction préhistorique.

Merci de nous avoir invités à vous suivre.

*

* *

Votre parrain vient d'apporter de nombreuses précisions sur votre personnalité et votre carrière. Je ne saurai reprendre ce qui a été parfaitement dit. Je n'ai pas le plaisir de vous connaître depuis longtemps et ne peux donc pas évoquer de souvenirs partagés, nos cheminements ayant été très différents.

• C'est donc tout d'abord à l'analyse de la Conférence faite à l'Académie (en 1996) à l'écoute de votre présentation de ce jour que j'ai pu comprendre certaines de vos "manières de penser" fondées sur un esprit de méthode, d'ordre, de clarté due à votre solide formation scientifique, votre sincérité d'être.

Que ce soit dans l'étude du "passage d'une économie dirigée à une économie de marché en république tchèque" ou dans celle de l'évolution du terroir de Stel, une même démarche :

- . une préparation minutieuse de la documentation, une sélection prudente argumentée, des données ;
- . une analyse multi-factorielle de l'objet de l'étude, votre largeur de vue vous permettant d'associer dans un cadre d'ensemble les données géopolitiques, économiques, sociales pour donner vie et avenir à un pays ou un terroir ;
- . une explication historique, non déterministe, des faits et des situations donnant sens aux "paysages" et aux évolutions, aux ruptures ;
- . pour un regard prospectif, dégageant dans les lignes du présent des tableaux possibles de l'à-venir, avec le souci constant d'un espoir de plus "d'humanité".

• Je peux également témoigner d'une certaine "manière d'être" ayant avec tous nos collègues apprécié la qualité des relations que vous avez su créer, courtoisie, amabilité, disponibilité. Dès nos premières rencontres, des sentiments de sympathie se sont développés entre nous.

. Votre assiduité à nos travaux, la part active et la qualité que vous y prenez vous ont déjà mérité l'estime de nos confrères.

Je suis heureux d'avoir eu à réaliser cette allocution de bienvenue et de vous présenter en premier mes compliments. Je serai l'interprète de tous nos éminents confrères de l'Académie en disant combien notre Compagnie s'honore de vous compter parmi ses membres, en vous invitant à prendre officiellement place parmi eux et à occuper désormais le Xème fauteuil de la section des Sciences de l'Académie de Sciences et Lettres de Montpellier.

En vous remerciant, Mesdames et Messieurs, de votre amicale attention, je déclare close cette séance publique de notre Compagnie.